



USAID
DU PEUPLE AMERICAIN



Évaluation Rapide du Secteur de la Microfinance en Haïti



Mai 2024

Ce rapport a été préparé par le Cabinet de Conseil **ProEco Haïti** à la demande de l'USAID/MEDA. L'équipe qui a dirigé les travaux est composée de :

1. Enomy Germain, économiste - Chef d'équipe
2. Jean Alix Boyer, MPA - Consultant principal
3. Jose Rachelle Revaly, MBA - Analyste financier et responsable du contrôle de la qualité
4. Ivanov Cadet, MBA - Spécialiste en analyse quantitative
5. Hermano Germain, diplômé en agronomie, a travaillé comme consultant junior sur l'étude.

Source de la photo de couverture: <https://www.canva.com/>

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	3
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	4
• PRINCIPAUX POINTS A RETENIR	4
• RECOMMANDATIONS	6
CONTEXTE ET INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	7
• OBJECTIFS DE L'ETUDE	7
• CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE D'HAÏTI	7
• LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU PAYS	8
MÉTHODOLOGIE ET LIMITES DE L'ÉTUDE	9
• REVUE DOCUMENTAIRE	9
• ENQUÊTES ET ENTRETIENS INDIVIDUELS.....	9
• LIMITES DE L'ÉTUDE.....	10
I. PANORAMA DE L'INDUSTRIE DE LA MICROFINANCE EN HAÏTI	11
1. TROIS GRANDES CATÉGORIES D'IMF	11
2. TROIS INSTITUTIONS DE MICROCRÉDIT ET CINQ FSP	11
3. DEUX CATÉGORIES DE REGROUPEMENTS D'IMF	12
4. SUPERVISION DE LA MICROFINANCE.....	12
II. SITUATION FINANCIÈRE DES IMF ET IMPACTS DE LA CRISE.....	13
1. ANALYSE HORIZONTALE DES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DU SECTEUR DES IMF	13
2. ANALYSE DES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE ENTRE 2013 ET 2023	17
3. ANALYSE DES RISQUES DU SECTEUR DES IMF	23
4. APERÇU DES PERFORMANCES DES INSTITUTIONS DE MICROCRÉDIT DES BANQUES	25
III. IMPACTS OPERATIONNELS DE LA CRISE SUR LES IMF.....	26
1. IMPACTS DIFFERENCIES	26
2. DYNAMIQUE DES ENTRÉES/SORTIES DANS LE SECTEUR DES IMF DEPUIS 2010	27
3. CONSIDÉRATIONS SUR LA RÉSILIENCE DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE.....	28
IV. ARGENT MOBILE, IMF ET INCLUSION FINANCIÈRE.....	29
1. LES IMF DANS LA STRATÉGIE NATIONALE POUR L'INCLUSION FINANCIÈRE	29
2. ARGENT MOBILE ET INCLUSION FINANCIERE	29
V. EXAMEN DU CADRE JURIDIQUE ET BENCHMARKING	32
1. LA LOI DE JUIN 2002 SUR LES CEC	32
2. LE DECRET DE JUIN 2020 SUR LES IMF	33
3. BENCHMARKING : HAÏTI, REPUBLIQUE DOMINICAINE ET PEROU	34
4. RATIOS REGLEMENTAIRES BRH PAR RAPPORT AUX PERFORMANCES DES IMF	36
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	37
ANNEXES.....	39

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACI	: Alliance Coopérative internationale
ACLAM	: Action Contre la Misère
ACME	: Action de Coopération avec les Micro-Entreprises
AFIH	: Alliance Haïtienne pour la Finance Inclusive
ANACAPH	: Association des Coopératives d'Épargne et de Crédit
ANIMH	: Association Nationale des Institutions de Microfinance en Haïti
HBP	: Banque Populaire Haïtienne
BRH	: Banque de la République d'Haïti / Banque centrale d'Haïti
CAPODOSA	: Caisse Populaire Dominique Savio
CEC	: Coopératives d'Épargne et de Crédit
CNC	: Conseil National des Coopératives
CNSA	: Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire
CPF	: Caisse Populaire Fraternité
DIGCP	: Direction de l'Inspection Générale des Coopératives Populaires
FCEC	: Fédérations des Caisses Populaires
FHAF	: Fonds d'Aide aux Femmes Haïtiennes
FINCA	: Fondation pour l'Assistance Communautaire Internationale
FONHADES	: Fonds Haïtien pour le Développement Économique et Social
FSP	: Prestataires de Services de Paiement électronique
GAFME	: Groupe de Soutien Financier aux Micro-Entreprises
PIB	: Produit Intérieur Brut
GRAIFSA	: Groupe de Soutien pour l'Intégration des Femmes dans le Secteur Informel
HTG	: Gourde (monnaie haïtienne)
ID	: Initiative Développement
IHSI	: Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique
KNFP	: Conseil National du Financement Populaire
KOFIP	: Collectif pour le Financement Populaire
MAST	: Ministère des Affaires Sociales et du Travail
MCC	: Microcrédit Capital
MCN	: Microcrédit National
MEF	: Ministère de l'Économie et des Finances
IMF	: Institution de Microfinance
MPCE	: Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MUSO	: Mutuelles de Solidarité
ONG	: Organisation Non-Gouvernementale
NTIC	: Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
SFF	: Services Financiers Fonkoze
SNIF	: Stratégie Nationale d'Inclusion Financière
SOGESOL	: Société Générale de Solidarité Haïtienne
USD	: Dollar américain

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

• Principaux points à retenir

Ce rapport consiste en une évaluation rapide de la situation opérationnelle et financière des institutions de microfinance (IMF) en Haïti dans le contexte de la crise socio-politique et économique que traverse le pays depuis au moins six (6) ans. Il s'accompagne également d'une revue du cadre réglementaire des IMF, constitué par la loi de juin 2002 sur les Coopératives d'Épargne et de Crédit (CEC) et le décret de juin 2020 sur les IMF non coopératives.

Les enquêtes ont révélé que, comme beaucoup d'autres entreprises en Haïti, les IMF, toutes catégories confondues, sont fortement impactées par la crise socio-politique et économique générale. Les résultats concernent deux (2) aspects : le fonctionnement des IMF (aspect opérationnel) et leur situation financière.

Sur le plan opérationnel, la crise a entraîné d'importantes difficultés dans la gestion des IMF. Dans certains cas, il y a même eu des fermetures.

- L'ANIMH a été mise en veilleuse en février 2024, car près de la moitié de ses IMF membres rencontraient des difficultés opérationnelles et financières et ne pouvaient plus payer les cotisations nécessaires au fonctionnement de l'association.
- FINCA, dont le portefeuille a été sévèrement endommagé par la crise, estime qu'elle ne peut plus continuer ses opérations d'intermédiation financière et demande donc à la banque centrale (BRH) de suspendre son agrément.
- Près de 15% des CEC contactés sont touchés par des actes de vandalisme perpétrés par des bandes armées. Ces événements ont entraîné la fermeture de certains points de service.
- Les IMF ont adopté une attitude prudente face à la crise multidimensionnelle prolongée. Plusieurs projets ont ainsi été suspendus, ce qui entrave le développement du secteur.

Il convient de noter que, malgré la crise, de nouveaux acteurs sont entrés dans le secteur de la microfinance. Il s'agit notamment de GAFME (une IMF non coopérative agréée en 2023) et de l'AFIH (une association d'IMF créée il y a moins de 5 ans).

En outre, il y a actuellement cinq (5) Fournisseurs de Services de Paiement électronique (FSP)¹ en Haïti, qui ont tous été agréés par la BRH pendant la crise, entre 2021 et 2023. Certains indicateurs montrent que les FSP ont fait des progrès impressionnants dans leurs activités malgré la crise. C'est le cas de MonCash dont le nombre d'utilisateurs a été multiplié par plus de 10 000 entre 2014 et 2023, passant de 37 mille à 4 millions sur la période.

Sur le plan financier, malgré la croissance impressionnante des actifs entre 2013 et 2023, les principaux indicateurs de la santé financière des IMF sont préoccupants. Les points clés à retenir concernant la situation financière des IMF sont les suivants :

- Croissance des actifs et des fonds propres : Les actifs et les fonds propres des IMF ont connu une croissance significative entre 2013 et 2023, passant de 6,61 milliards de gourdes à 40 milliards de gourdes pour les actifs, et de 1,55 milliard de gourdes à 5,89 milliards de gourdes pour les fonds propres. Cette augmentation reflète la capacité du secteur à croître malgré des conditions défavorables.

¹ Généralement appelés services financiers numériques (DFS en anglais).

- **Augmentation des provisions pour créances douteuses :** Les provisions pour créances douteuses ont considérablement augmenté, passant de 0,4 milliard de gourdes à 1,49 milliard de gourdes, signalant une détérioration de la qualité des actifs. Ceci reflète l'impact négatif de la crise sociopolitique sur la capacité des clients à rembourser leurs prêts.
- **Augmentation des revenus bruts :** Les revenus bruts sont passés de 1,15 milliard de gourdes en 2013 à 4,1 milliards de gourdes en 2023, démontrant la capacité des IMF à générer des revenus même dans un environnement économique instable.
- **Baisse du bénéfice net des IMF non coopératives :** Pour les CEC, le bénéfice net a augmenté progressivement de 0,15 milliard de gourdes en 2013 à 0,45 milliard de gourdes en 2023, alors que pour les IMF non coopératives, le bénéfice net a fluctué plus fortement, se soldant par une perte nette de 0,14 milliard de gourdes en 2023.
- **Performance du ROA et du ROE :** Le rendement des actifs (ROA) et le rendement des fonds propres (ROE) ont montré des tendances inquiétantes. En 2023, le ROA a chuté à des valeurs négatives pour plusieurs IMF, indiquant une utilisation inefficace des actifs. Le ROE a également fluctué, avec des valeurs extrêmement négatives pour certaines IMF, reflétant des pertes assez importantes par rapport aux fonds propres.
- **Analyse de l'autonomie opérationnelle :** L'analyse de l'autosuffisance opérationnelle (OSS) des institutions de microfinance, en particulier des CEC, montre des niveaux élevés d'autonomie opérationnelle. Cependant, malgré des ratios souvent supérieurs à 1, l'OSS des CEC ne montre pas de croissance significative au cours des cinq (5) dernières années. Ceci est d'autant plus inquiétant que les ratios calculés concernent 74 institutions, reflétant l'image d'un secteur luttant pour maintenir sa viabilité financière.
- **Analyse de l'autosuffisance financière :** L'autosuffisance financière (FSS) des IMF révèle des difficultés importantes dans les sous-secteurs des CEC et des IMF non coopératives. Ce ratio montre qu'en 2023, les IMF peinent à couvrir l'ensemble de leurs dépenses avec les revenus qu'elles génèrent.
- **Rendement du portefeuille :** Les IMF non coopératives ont maintenu des rendements relativement stables. En revanche, les CEC ont vu leurs rendements baisser considérablement. Ceci explique la difficulté accrue des IMF à générer des revenus d'intérêt sur le crédit, compte tenu de la situation générale du pays.
- **Analyse des risques :** L'analyse du taux d'impayés pour les prêts supérieurs à 30 jours (PAR 30) pour l'ensemble des IMF en Haïti montre une augmentation significative des impayés en 2023, reflétant directement l'impact des troubles socio-politiques et de l'insécurité grandissante. D'autres indicateurs confirment l'existence d'un risque relativement élevé.

Cependant, malgré les inquiétudes, les analyses ont montré que les IMF de toutes catégories sont résilientes face aux chocs socio-politiques et économiques. En effet, les indicateurs de résilience considérés montrent qu'elles ont une grande capacité d'adaptation à des contextes difficiles et complexes.

En ce qui concerne le cadre réglementaire, des points forts ont été clairement identifiés. Cependant, les enquêtes ont montré qu'il doit être reconsidéré. En effet, plusieurs acteurs sont favorables à une révision de la loi de 2002 sur les CEC. Quant au décret de juin 2020, malgré ses atouts, il présente des écueils susceptibles de freiner les IMF dans leur développement ou dans la course à l'institutionnalisation. Par ailleurs, l'analyse SWOT réalisée dans le cadre d'un exercice de Benchmarking montre que si des progrès réglementaires ont été réalisés en Haïti, il reste encore beaucoup à faire pour renforcer le secteur de la microfinance et atteindre le niveau d'inclusion financière et de développement réglementaire observé en République Dominicaine et au Pérou.

• Recommandations

Les résultats ont conduit à la formulation des principales recommandations suivantes :

DOMAINE	RECOMMANDATIONS	PARTIES PRENANTES
Développement et professionnalisation du secteur des IMF	1. Collaborer avec le MEF et le MPCE en vue de définir une Stratégie Nationale de Développement de la Microfinance (SNDM).	Partenaires au développement du secteur / IMF / MEF / MPCE
	2. Rendre le cadre juridique des IMF compatible non seulement avec les objectifs de viabilité financière, mais aussi avec les contraintes du contexte dans lequel elles opèrent et les objectifs de la microfinance.	MPCE / MEF / BRH/ CNC / Partenaires au développement du secteur
	3. Promouvoir le renforcement et la professionnalisation du secteur de la microfinance en renforçant la supervision à laquelle elles doivent être soumises, en particulier pour les IMF non coopératives.	BRH
	4. Produire des rapports annuels sur les indicateurs de performance des réseaux d'IMF afin de promouvoir la transparence financière et la professionnalisation du secteur de la microfinance.	IMF / Fédérations / Associations
Résilience du secteur de la microfinance	5. Offrir des opportunités de renforcer le secteur de la microfinance, en injectant de nouveaux fonds basés sur le rachat d'une partie du stock de créances douteuses, ou en mettant en œuvre des programmes de garantie de prêts pour stimuler le crédit pour les catégories vulnérables, y compris les femmes.	Partenaires au développement du secteur
	6. Promouvoir le rôle et l'autonomie des groupements d'IMF - a) en faisant le sauvetage de l'ANIMH une priorité et b) en impliquant les Fédérations des CEC en tant qu'intermédiaires dans les investissements en microfinance pour la gestion des fonds destinés à soutenir les portefeuilles de prêts des CEC, moyennant le plafonnement des frais de gestion.	ANIMH / Fédérations CEC / Partenaires au développement du secteur
Gestion des risques et recouvrement	7. Renforcer les processus de due diligence pour mieux évaluer la solvabilité des clients avant l'octroi de crédits et mettre en œuvre des systèmes de recouvrement plus efficaces, y compris des options de paiement flexibles adaptées à la situation économique des clients.	IMF / Fédérations / Associations
Inclusion financière	8. Définir une stratégie de diversification des produits dans le cadre de l'extension des services en vue de développer des produits adossés aux transferts internationaux et adaptés aux conditions des bénéficiaires desdits transferts.	IMF
	9. Encourager les IMF non coopératives à recevoir l'épargne des clients et à offrir d'autres produits connexes, notamment des dépôts à terme (DAT).	Partenaires au développement du secteur / IMF
	10. Promouvoir davantage le développement de services financiers numériques dans le secteur de la microfinance.	Partenaires au développement du secteur / IMF

CONTEXTE ET INTRODUCTION GÉNÉRALE

La crise socio-politique et économique aiguë que traverse Haïti depuis au moins six (6) ans n'est pas sans effet sur l'écosystème des affaires du pays. Cette étude, commandée par USAID/MEDA, se concentre sur l'industrie de la microfinance en Haïti. Il s'agit d'une évaluation rapide de la situation des institutions de microfinance (IMF) dans le contexte de la crise.

• Objectifs de l'étude

L'étude poursuit les objectifs suivants :

1. Évaluer la santé financière du secteur de la microfinance tout en identifiant les risques du portefeuille et la dynamique opérationnelle.
2. Produire des indicateurs quantitatifs spécifiques et des éléments qualitatifs clairs capables d'orienter les interventions dans le secteur.
3. Analyser les impacts de la crise sociopolitique sur la situation du secteur de la microfinance, tout en évaluant la résilience du secteur.
4. Analyser l'impact des dernières mesures réglementaires sur les IMF.
5. Formuler des recommandations claires visant à renforcer la résilience du secteur des IMF.

Les conclusions de cette évaluation devraient éclairer la prise de décision stratégique dans le secteur de la microfinance, qui a démontré son rôle vital dans la lutte contre l'exclusion financière et la pauvreté dans de nombreuses régions du monde.

• Contexte sociopolitique d'Haïti

Environnement sociopolitique. Le tableau suivant présente une chronologie des principaux événements caractérisant la crise sociopolitique en Haïti. Depuis la fin de l'année 2017, le pays connaît une crise sociopolitique majeure qui n'a pas cessé de se dégrader. La situation s'est encore détériorée en 2020 à la suite de la montée de l'insécurité dans le département de l'Ouest et dans certaines villes de province. L'assassinat en 2021 de M. Jovenel Moïse, Président de la République, a constitué un tournant dans la crise nationale.

Tableau 1: Chronologie des principaux événements caractérisant la crise sociopolitique en Haïti de 2018 à 2023

ANNÉE	ÉVÉNEMENTS
2023	• Depuis février : Affrontements meurtriers entre plusieurs gangs dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, attaques violentes et récurrentes contre la population dans le département de l'Ouest et de l'Artibonite. Ces événements ont considérablement ralenti la circulation des biens et des personnes dans le pays. • Avril : Pénuries répétées de carburant dans tout le pays, qui ont entraîné un ralentissement des activités économiques dans l'ensemble du pays. • Septembre - décembre : Fermeture des frontières entre Haïti et la République dominicaine. Il s'agit d'un revers majeur pour le commerce bilatéral.
2022	• Février - mai : Vagues de protestations contre l'insécurité et le coût élevé de la vie, revendications des travailleurs du secteur de la santé et du textile, etc. • Février : La Russie envahit l'Ukraine. Ceci a provoqué des déséquilibres économiques mondiaux importants. • Septembre : Des mouvements de protestation de type Lockdown (<i>Peyi Lòk</i>) sont à nouveau déclarés suite à la décision du gouvernement d'augmenter les prix des produits pétroliers. Outre

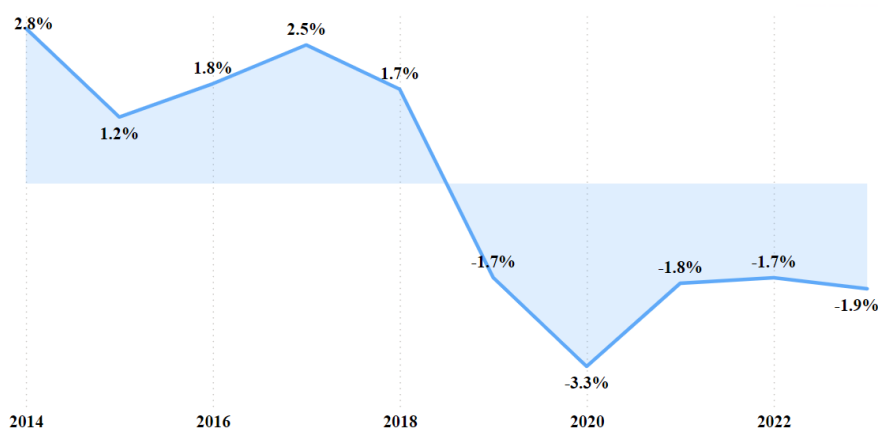
	des émeutes et des scènes de pillage, ils provoquent la paralysie des activités jusqu'à la mi-novembre.
	• Septembre : Début d'un blocage confirmé de la route nationale numéro 1. Les échanges commerciaux entre l'Ouest et la principale région agricole du pays (Artibonite) s'en trouvent bouleversés.
2021	• Depuis février : Affrontements meurtriers entre plusieurs gangs dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, attaques violentes et récurrentes contre la population dans l'Ouest et l'Artibonite. Ces événements ont considérablement ralenti la circulation des biens et des personnes dans le pays. • Avril : Pénuries répétées de carburant dans tout le pays, qui ont entraîné un ralentissement des activités économiques dans l'ensemble du pays. • Septembre - décembre : Fermeture des frontières entre Haïti et la République dominicaine. Il s'agit d'un revers majeur pour le commerce bilatéral.
2020	• Janvier : Le Parlement devient inactif, comme il l'est toujours, avec la fin du mandat de tous les députés et sénateurs. • Mars : Le gouvernement annonce l'enregistrement des deux premiers cas de Covid-19 et déclare l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire. Diverses mesures restrictives sont adoptées et l'état d'urgence est décrété. • Juin : Formation d'une coalition de groupes armés appelée "famille G-9 et alliés". Un rapport de l'ONU publié le même mois dénombre plus de 90 groupes armés, terrorisant la population, menant des raids, bloquant les routes et isolant certains départements.
2019	• Septembre : Le mouvement de protestation appelé <i>Peyi Lòk</i> (verrouillage) est déclaré par l'opposition politique pour forcer le président Jovenel Moïse à démissionner. Toutes les activités ont été paralysées jusqu'à la mi-décembre. • Juin : Manifestations à Port-au-Prince et dans certaines villes de province contre la "mauvaise utilisation des fonds PetroCaribe" et pour demander la démission du président Jovenel Moïse.
2018	• Juillet : La tentative d'augmentation des prix des produits pétroliers entraîne trois jours consécutifs de protestations (émeutes et scènes de pillage). Les protestations, marquées par la violence, durent plus d'une semaine. Les entreprises et le commerce subissent de lourdes pertes.

• La situation économique du pays

Le contexte sociopolitique difficile d'Haïti a eu un impact négatif sur l'économie du pays. Depuis 2018, les principaux indicateurs économiques sont au rouge. Ici, un aperçu est donné sur l'évolution de la croissance, des prix, du solde extérieur et de l'insécurité alimentaire.

Croissance du PIB. En 2023, avec une croissance du produit intérieur brut (PIB) de -1,9 %, Haïti a enregistré sa cinquième année consécutive de croissance négative, après des contre-performances de -1,7 %, -3,3 %, -1,8 % et -1,7 % en 2019, 2020, 2021 et 2022 respectivement.

Figure 1: Taux de croissance du PIB de 2014 à 2023 (en pourcentage)



Source: Sur la base des données de l'IHSI

Au cours des cinq (5) dernières années, tous les secteurs de l'économie ont enregistré des performances négatives. Le secteur primaire s'est contracté de -2,4 %, -4,1 %, -4,5 % et -5,6 % en 2020, 2021, 2022 et 2023 respectivement. Le secteur secondaire, quant à lui, a reculé de -7,2%, -2,4%, -0,2% et -3,7% sur la même période. Quant au secteur tertiaire, ses activités ont diminué de -1,2%, -2,0%, -1,6% et -2,9% au cours des mêmes années.

Tendances des prix. L'inflation n'a pas cessé de grimper. Pour l'exercice 2019-2020, l'inflation s'est élevée en moyenne à 22,9 % en glissement annuel. En 2020-2021, elle a été de 15,9 % en moyenne. En 2021-2022, elle a atteint 27,6 %. Selon les données officielles, l'inflation a été particulièrement forte en 2023, avec une moyenne de 44,1 %.

Balance commerciale. La différence entre les exportations et les importations du pays montre que le déficit commercial d'Haïti avec le reste du monde a continué à se détériorer. Le pays est structurellement déficitaire, exportant des biens et services pour une valeur d'environ 1 milliard de dollars américains mais en importe pour plus de 4 milliards de dollars en moyenne sur les cinq (5) dernières années.

L'insécurité alimentaire. La proportion de la population haïtienne touchée par l'insécurité alimentaire ne cesse d'augmenter. Les données de la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA) montrent que 35% de la population était affectée par l'insécurité alimentaire entre octobre 2019 et février 2020. Ce chiffre est passé à 46% entre octobre 2021 et février 2022, 48% entre octobre 2022 et février 2023, et 49% en mars 2023.

MÉTHODOLOGIE ET LIMITES DE L'ÉTUDE

La méthodologie s'est principalement appuyée sur deux (2) approches complémentaires : 1) une revue de la littérature et 2) des enquêtes et des entretiens individuels.

- **Revue documentaire**

L'analyse documentaire a été abordée comme un processus itératif au cours duquel les informations pertinentes ont été mobilisées à partir de multiples documents sur le secteur des IMF dans son ensemble.

- **Enquêtes et entretiens individuels**

Des entretiens individuels ont été menés avec les principaux acteurs du secteur de la microfinance (BRH, IMF non coopératives, IMF coopératives/CEC, Fédérations et Associations d'IMF, etc.) L'objectif était de recueillir l'avis des acteurs sur le cadre réglementaire du secteur et la situation opérationnelle et financière des IMF dans le contexte de la crise actuelle.

Les enquêtes ont été réalisées à l'aide de quatre (4) questionnaires, visant à obtenir les informations quantitatives et qualitatives nécessaires à l'analyse réglementaire, opérationnelle et financière. Ces enquêtes ont été complétées par des recherches administratives.

Sources et collecte des données

Données sur les IMF coopératives : Les données agrégées fournies par la BRH ont été utilisées. Elles concernent un total de 74 CEC supervisées par la banque centrale.

Données concernant les IMF non coopératives : Les données agrégées n'étant pas disponibles auprès de la BRH, des contacts ont été pris directement avec les institutions concernées. Il s'agit de : FINCA, FONKOZE, ACME et GAFME. Les états financiers requis ont été fournis par trois (3) de ces institutions. FINCA n'a pas fourni ses états financiers, mais les données pour l'année se terminant le 30 septembre 2023 ont été obtenues.

Au total, l'analyse porte sur 78 IMF : 74 CEC et 4 IMF non coopératives. Dans cette étude, ces deux (2) catégories constituent le secteur de la microfinance, car aucune information détaillée n'a été obtenue pour les structures financières informelles. Par ailleurs, il n'existe pas d'états financiers séparés pour les institutions de microcrédit qui sont des divisions de banques commerciales (MNC, MCC et SOGESOL) ; leurs données sont globalement intégrées dans les états financiers de leurs banques respectives.

Méthodologie et analyse de l'agrégation

Agrégation selon la méthodologie BRH : Les états financiers des institutions de microfinance non coopératives ont été agrégés selon la méthodologie de la BRH afin de standardiser la base en comparaison avec les données des CEC.

Les analyses ont été réalisées sur une période de dix (10) ans, de 2013 à 2023. Afin de fournir une vue d'ensemble de l'évolution de la santé financière des IMF, des analyses financières horizontales ont d'abord été réalisées. Celles-ci ont été suivies d'une analyse des ratios et d'une évaluation des risques du portefeuille des institutions concernées. Conformément aux objectifs de l'étude, les principaux ratios financiers analysés comprennent le portefeuille brut de prêts (GLP), l'autosuffisance opérationnelle (OSS), l'autosuffisance financière (FSS), les mesures de portée (nombre de prêteurs actifs, taux de pénétration des prêts) et les ratios d'efficacité (rendement du portefeuille, ratio des charges d'exploitation).

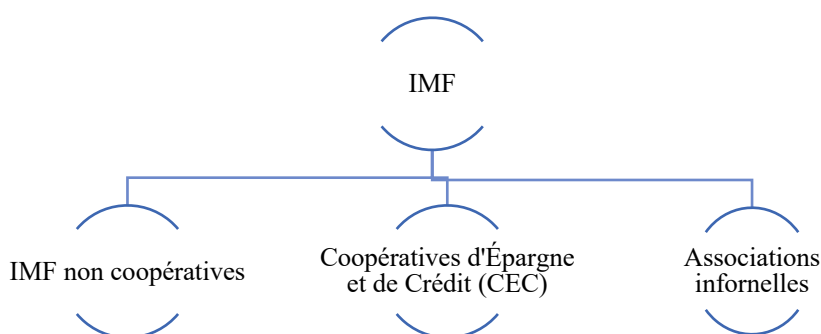
- **Limites de l'étude**

La principale limite de cette étude réside dans l'accès limité aux données de certaines IMF non coopératives, notamment FINCA et GAFME. GAFME est une institution relativement jeune et agréée par la banque centrale ; FINCA n'avait pas jugé opportun de partager des informations. Pour ces deux (2) IMF non coopératives, on ne dispose d'informations que pour l'exercice 2022-2023. Conformément à la méthodologie de la BRH, les institutions de microcrédit qui sont des divisions de banques commerciales ne sont pas concernées au premier chef par cette analyse. Comme mentionné précédemment, elles ne préparent pas d'états financiers séparés. Cependant, des indicateurs clés sont fournis pour ces institutions afin de saisir leur évolution dans le temps.

I. PANORAMA DE L'INDUSTRIE DE LA MICROFINANCE EN HAÏTI

Les principaux acteurs du secteur des IMF en Haïti sont les institutions de microfinance elles-mêmes, les Fédérations et Associations d'IMF et les institutions de supervision. Cependant, cette section met également en lumière d'autres acteurs clés de la dynamique du secteur.

1. Trois grandes catégories d'IMF



■ *IMF non coopératives*

Quatre (4) est le nombre d'IMF non coopératives agréées par la BRH au 30 septembre 2023. Quatre (4) autres demandes d'agrément sont actuellement à l'étude à la BRH. Un certain nombre d'autres acteurs ne se sont pas encore manifestés dans le cadre du processus de mise en conformité.

Sociétés de microfinance non coopératives agréées :

- o Action pour la coopération avec les micro-entreprises (ACME)
- o Fondation pour l'assistance communautaire internationale (FINCA)
- o Fonkoze Financial Service (FONKOZE/SFF)
- o Groupe d'appui financier aux micro-entreprises (GAFME)

■ *Coopératives d'épargne et de crédit (CEC)*

Soixante-quatorze (74) est le nombre de CEC agréés par la BRH et le Conseil National des Coopératives (CNC) au 30 juin 2023.

■ *Associations informelles*

Ce groupe comprend les mutuelles de solidarité (MUSO), les AVEC, etc., qui sont des associations ou d'autres structures qui mènent des activités d'épargne et de crédit dans le secteur informel. On estime à plus de 10 000 le nombre d'associations informelles dans le pays (IFC-Banque mondiale, 2022).

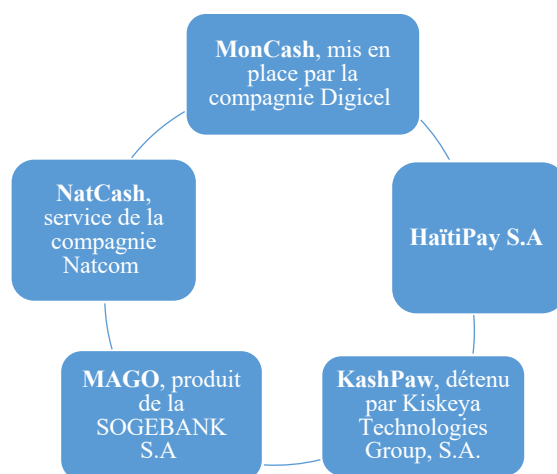
2. Trois institutions de microcrédit et cinq FSP

■ *Trois institutions de microcrédit filiales de banques commerciales*

Parmi les banques commerciales opérant en Haïti, trois (3) ont des divisions ou filiales de microcrédit. Il s'agit de la Unibank, qui gère le Microcrédit National (MCN), de la Capital Bank, dont la filiale est le Micro Crédit Capital (MCC), et du groupe Sogebank, qui détient la Société Générale de Solidarité (SOGESOL).

■ Cinq FSP approuvés par la BRH

Les PSF approuvés par la banque centrale au 30 septembre 2023 sont les suivants :



3. Deux catégories de regroupements d'IMF

Les IMF en Haïti sont regroupées en Associations et en Fédérations. Il y a cinq (5) Associations et deux (2) Fédérations.

■ Cinq Associations d'IMF

- o Association Nationale des Caisses Populaires Haïtiennes (**ANACAPH**).
- o Konsèy Nasyonal Finansman (**KNFP**).
- o Association Nationale des Institutions de la Microfinance en Haïti (**ANIMH**).
- o L'Alliance Haïtienne pour la Finance Inclusive (**AHFI**).
- o Kolektif Finansman Popilè (**KOFIP**).

■ Deux Fédérations d'IMF

Les deux (2) Fédérations du sous-secteur de la microfinance sont : Le Levier et Le Sociétaire. Elles jouent le rôle de structures d'appui (technique et financier), de suivi, de promotion et de représentation des membres de la CEC.

4. Supervision de la microfinance

Toutes les IMF sont supervisées par la BRH, qui édicte des règlements applicables par voie de circulaires en vertu de sa loi organique de 1979. Cependant, le CNC, qui dépend du Ministère du Plan et de la Coopération Externe (MPCE), supervise les CEC à côté de la BRH.

● Supervision par la BRH

La supervision du secteur des IMF est assurée par la BRH à travers deux (2) départements spécialisés : la Direction de l'Inspection Générale des Caisses Populaires (DIGCP) et la Direction de la Supervision. La DIGCP est chargée de la supervision et du contrôle des CEC et des fédérations d'épargne et de crédit (FCEC) dûment constituées en vertu de la loi du 10 juillet 2002. Le département de supervision supervise les IMF non coopératives.

● Supervision par CNC

En vertu de la loi du 26 juin 2002, le CNC est l'autorité de tutelle des coopératives. Il est chargé de formuler et de promouvoir la politique gouvernementale en matière de coopératives.

II. SITUATION FINANCIÈRE DES IMF ET IMPACTS DE LA CRISE

La situation financière des IMF coopératives et non coopératives est analysée dans cette partie du rapport, en tenant compte de la crise socio-politique et économique en Haïti et des effets qu'elle a entraîné sur la santé financière des différentes institutions.

Tout d'abord, une analyse horizontale est réalisée. L'objectif est d'apprécier l'évolution financière des IMF de 2013 à 2023. Ensuite, un certain nombre de ratios financiers nécessaires à la compréhension de la situation financière du secteur de la microfinance sont analysés. Cette analyse est suivie d'une analyse des risques du secteur.

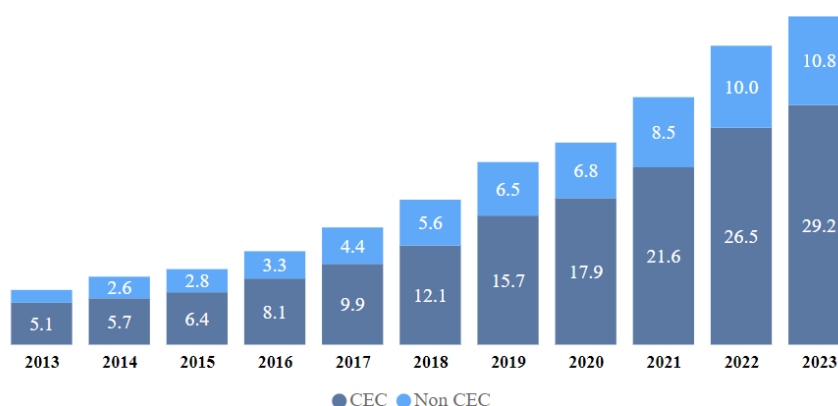
1. Analyse horizontale des principaux indicateurs financiers du secteur des IMF

• Évolution de l'actif total de 2013 à 2023

Malgré les défis sociopolitiques croissants, les actifs des institutions de microfinance (IMF) en Haïti ont connu une croissance substantielle au cours de la dernière décennie. Plus précisément, de septembre 2013 à septembre 2023, les actifs des IMF non coopératives (non-CEC) sont passés de 1,5 milliard de gourdes à 10,8 milliards de gourdes, soit une augmentation significative d'environ 620%. Parallèlement, les coopératives d'épargne et de crédit (CEC) ont vu leurs actifs passer de 5,11 milliards de gourdes à 29,23 milliards de gourdes au cours de la même période, soit une croissance de plus de 471%. Par conséquent, les actifs totaux de l'industrie de la microfinance en Haïti sont passés de 6,61 milliards à 40 milliards de gourdes entre 2013 et 2023.

La croissance du total des actifs du secteur de la microfinance met en évidence sa capacité à maintenir son activité malgré des conditions sociopolitiques difficiles. Un examen plus approfondi de la qualité des actifs à travers l'évolution des provisions pour créances douteuses des portefeuilles de crédit permettra de mieux apprécier la qualité de l'évolution des actifs.

Figure 2: Evolution du total des actifs de 2013 à 2023 (en milliards de HTG)



Sources: BRH et enquêtes de ProEco Haïti

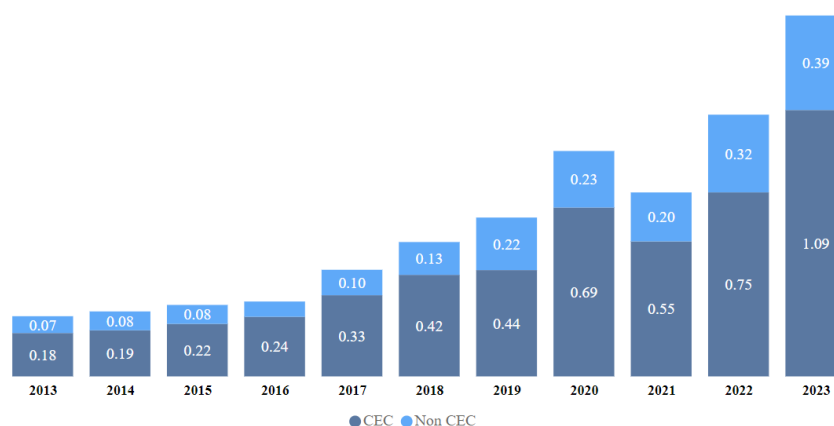
• Évolution des dotations pour créances douteuses

Les provisions pour créances douteuses des institutions de microfinance non coopératives (non-CEC) en Haïti ont connu une évolution significative, augmentant de 463%, passant de 0,23 milliard de gourdes en 2019 à 0,39 milliard de gourdes en 2023. Cette augmentation substantielle indique une détérioration notable de la qualité des actifs dans ce secteur.

Cette détérioration a été corroborée par les rapports de FINCA, soulignant l'impact dévastateur des crises récentes telles que le tremblement de terre de 2021, les troubles sociopolitiques depuis juillet

2018 et l'ouragan Matthew en 2016. Ces événements ont sévèrement impacté la capacité des institutions à recouvrer les créances, conduisant à une réduction drastique du portefeuille de 100 millions à 20 millions de gourdes, en particulier dans la commune des *Cayes*. Parallèlement, le sous-secteur des CEC a connu une augmentation de 514%, passant de 0,17 milliard de gourdes en 2013 à 1,1 milliard de gourdes en 2023. L'évolution des provisions pour créances douteuses dans les deux (2) sous-secteurs suggère que les risques persistent et s'intensifient jour après jour dans le secteur de la microfinance.

Figure 3: Évolution des provisions pour pertes sur prêts de 2013 à 2023 (en milliards de HTG)



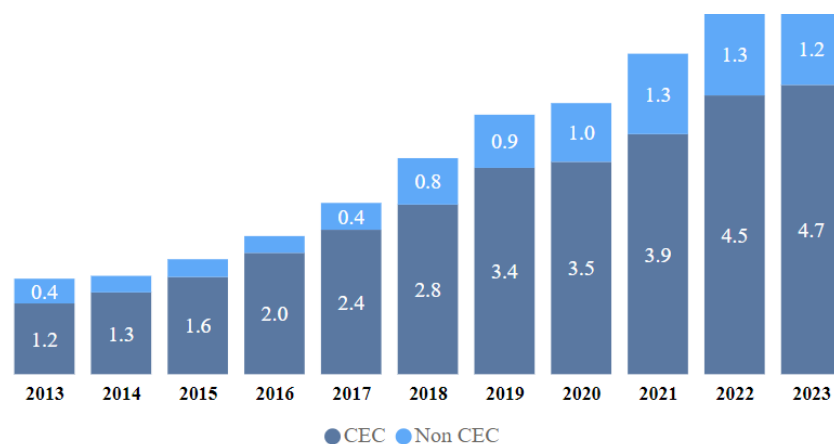
Sources : BRH et enquêtes de ProEco Haïti

• Évolution des fonds propres de 2013 à 2023

L'analyse de l'évolution des fonds propres du secteur des IMF en Haïti de 2013 à 2023 révèle une croissance robuste. Les Coopératives d'Épargne et de Crédit (CEC) ont vu leurs fonds propres passer de 1,15 milliards de gourdes à 4,72 milliards de gourdes, tandis que les IMF non coopératives ont enregistré une augmentation de 0,40 milliards de gourdes à 1,17 milliards de gourdes. Cela représente une croissance de 310% pour les CEC et de 192,5% pour les IMF non coopératives, démontrant une résilience malgré les défis socio-politiques qui ont entravé une expansion économique plus large.

Toutefois, l'examen de l'évolution du ratio fonds propres/total des actifs révèle une baisse notable de la part des fonds propres dans la structure financière des actifs des deux sous-secteurs, malgré l'augmentation significative des fonds propres. Pour les CEC, le ratio a progressivement diminué, passant de 23 % en 2013 à 16 % en 2023, tandis que pour les IMF non CEC, il a varié de manière plus significative, passant de 26 % en 2013 à 11 % en 2023. Cette réduction indique une diminution considérable de l'autonomie financière du secteur. Cette évolution souligne la nécessité d'une gestion prudente des risques pour maintenir la solvabilité et assurer la viabilité à long terme du secteur.

Figure 4 Evolution des fonds propres de 2013 à 2023 (en milliards de HTG)



Sources: BRH et enquêtes de ProEco Haïti

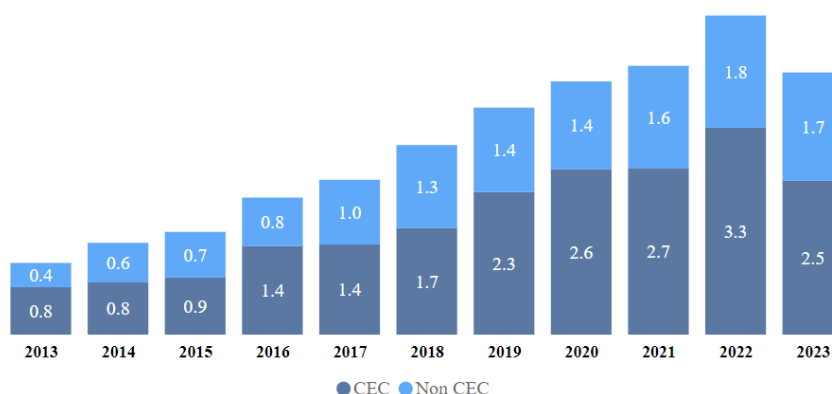
• Évolution des revenus bruts de 2013 à 2023

Malgré un environnement économique difficile, les revenus bruts des IMF ont considérablement augmenté entre 2013 et 2023. Les recettes brutes du sous-secteur des CEC sont passées de 0,76 milliard de gourdes en 2013 à 2,4 milliards de gourdes en 2023, soit une variation positive de 225 %, tandis que le sous-secteur des IMF non CEC a vu ses recettes passer de 0,39 milliard à 1,7 milliard pour la même période, soit une variation de 346 %.

L'augmentation soutenue des revenus bruts souligne non seulement la résilience mais aussi l'attractivité croissante du secteur de la microfinance. Pour mieux comprendre cette dynamique, il est essentiel d'examiner la relation entre les revenus générés et les provisions pour créances douteuses.

En effet, en comparant la variation des charges de provisions pour créances douteuses pour la période à la variation des revenus bruts pour les deux (2) sous-secteurs, on constate que les charges de provisions ont évolué de 285% pour le sous-secteur des IMF non-CEC et de 168% pour le sous-secteur des CEC entre 2013 et 2023. Dans les deux (2) cas, la variation des revenus bruts est plus importante que celle des provisions, ce qui implique que, malgré l'environnement difficile actuel, le secteur est capable de créer de la richesse, et cela prouve que leur politique de crédit n'est pas libérale. Cela dit, dans un environnement plus stable et plus favorable aux entreprises, il serait possible de réduire significativement les charges liées aux provisions créances douteuses et aux radiations. Cette réduction des charges permettrait aux institutions de générer des revenus substantiels et des économies opérationnelles, leur donnant la capacité de couvrir d'autres dépenses opérationnelles importantes.

Figure 5: Évolution des recettes brutes de 2013 à 2023 (en milliards de HTG)



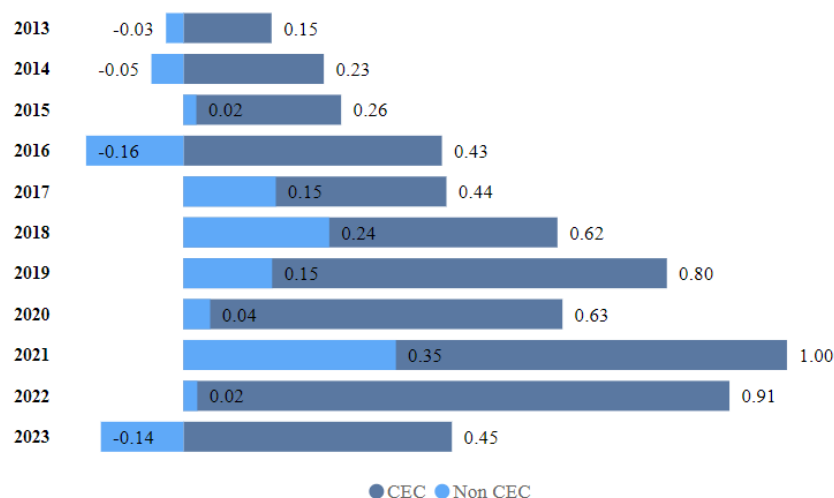
Sources: BRH et enquêtes de ProEco Haïti

• Évolution du bénéfice net de 2013 à 2023

L'évolution du bénéfice net dans le secteur des microfinances en Haïti entre 2013 et 2023 montre des fluctuations marquées, reflétant les défis du secteur. Pour les CEC, le bénéfice net a progressivement augmenté, passant de 0,15 milliard de gourdes en 2013 à 0,45 milliard en 2023, tandis que pour les IMF non CEC, le bénéfice net a connu des variations plus prononcées, passant de pertes en 2013 et 2014 à une perte nette de 0,14 milliard en 2023. Sur une période de dix ans, le secteur CEC a enregistré une augmentation de 200 % du bénéfice net, tandis que les non CEC ont subi une diminution significative, soit une variation à la baisse de 366 %, malgré des résultats nets positifs entre 2017 et 2022.

Cette chute des revenus nets, malgré une croissance continue des revenus bruts dans le sous-secteur CEC, indique que les coûts élevés, notamment les provisions pour créances douteuses et les pertes sur prêts, ont consommé une part considérable des revenus. De plus, l'activité d'exploitation n'est pas suffisamment soutenable pour couvrir les dépenses de fonctionnement, qui sont extrêmement élevées et souvent fixes, exacerbant les défis financiers des institutions. Ce contexte met en lumière la vulnérabilité du secteur face à des conditions économiques instables et souligne l'urgence d'un environnement plus stable pour réduire ces coûts et améliorer la rentabilité nette.

Figure 6: Evolution du bénéfice net du secteur de 2013 à 2023 (en milliards HTG)



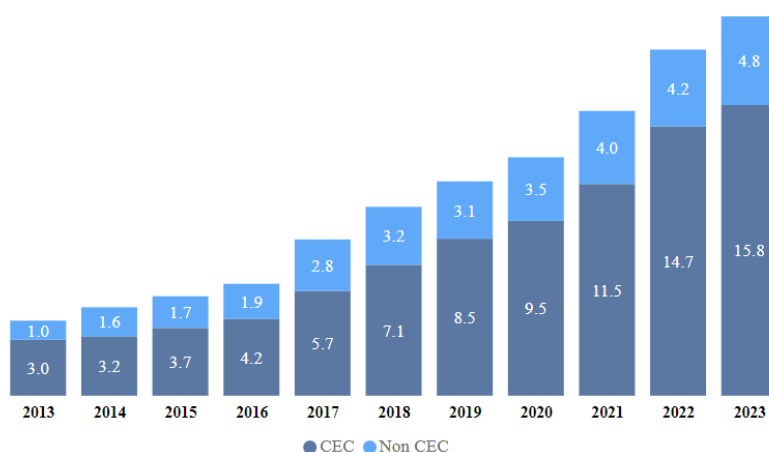
Sources: BRH et enquêtes de ProEco Haïti

• Évolution du portefeuille de prêts bruts de 2013 à 2023

L'évolution du portefeuille de prêts bruts des institutions de microfinance en Haïti montre une croissance significative de 2013 à 2023. Les CEC ont vu leur portefeuille passer de 3,04 milliards de gourdes en 2013 à 15,28 milliards en 2023, soit une augmentation de 402%. Simultanément, les institutions non coopératives (non-CEC) ont également enregistré une croissance substantielle, leur portefeuille passant de 1,04 milliard à 4,82 milliards de gourdes, soit une augmentation de 364 % sur la même période. Cette expansion reflète la capacité du secteur à accroître ses activités malgré un environnement économique souvent instable. Cependant, cette croissance est tempérée par une augmentation inquiétante des provisions pour créances douteuses, indiquant une détérioration de la qualité des actifs.

En 2023, les provisions pour créances douteuses atteignent environ 1,09 milliard de gourdes pour les CEC et 387 millions pour les IMF non coopératives, révélant des défis importants dans le recouvrement des prêts et une vulnérabilité accrue du secteur à un environnement économique instable. Cette situation met en évidence la précarité sous-jacente du secteur de la microfinance qui, malgré une croissance apparente, fait face à des risques financiers considérables, augmentant les inquiétudes quant à l'avenir du secteur.

Figure 7: Portefeuille brut de prêts de 2013 à 2023 (en milliards de HTG)



Sources: BRH et enquêtes de ProEco Haïti

2. Analyse des principaux ratios financiers du secteur de la microfinance entre 2013 et 2023

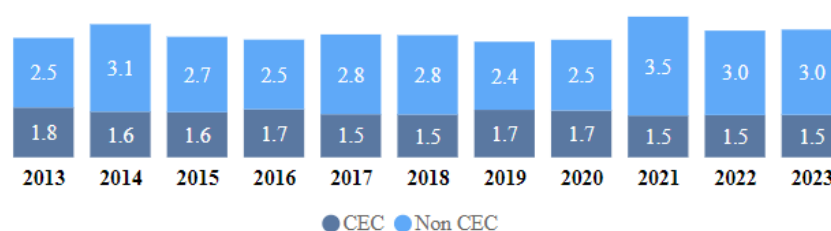
• Autosuffisance opérationnelle (OSS)

Ce ratio est le rapport entre les produits bruts et les charges d'exploitation. **L'analyse du ratio OSS des IMF en particulier pour les CEC, montre des niveaux élevés d'autonomie opérationnelle.** Par exemple, en 2023, le ratio est estimé à 1,51 pour les CEC, ce qui signifie que chaque 100 gourdes de dépenses d'exploitation génère 151 gourdes de revenus d'exploitation.

Cependant, bien qu'il soit souvent supérieur à 1, l'OSS pour les CEC n'a pas connu de croissance significative au cours des cinq (5) dernières années. Ceci est d'autant plus préoccupant que le ratio calculé concerne 74 institutions, reflétant l'image d'un secteur luttant pour maintenir sa viabilité financière.

La stagnation de l'OSS met en évidence la précarité de l'économie haïtienne qui empêche aux institutions de générer des revenus suffisants pour soutenir une capacité d'autofinancement durable. Si ces conditions persistent, le risque que de nombreuses IMF soient forcées de cesser leurs activités augmente, soulignant la lutte permanente du secteur pour rester solvable dans un contexte national turbulent.

Figure 8: Évolution du logiciel libre de 2013 à 2023



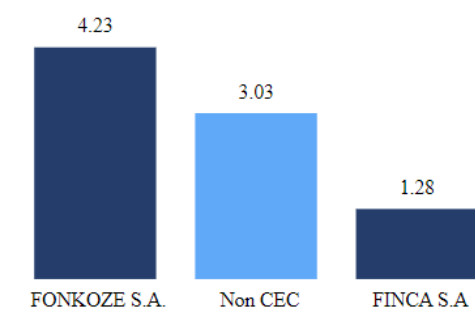
Sources: BRH et enquêtes de ProEco Haïti

Dans le cadre de cette analyse spécifique, nous avons pris en compte deux entreprises importantes du sous-secteur des IMF non coopératifs approuvées par la BRH, à savoir Fonkoze et FINCA, pour illustrer les performances distinctes au sein de ce groupe.

L'analyse des indicateurs de performance de Fonkoze et de FINCA pour l'année 2023 révèle des résultats contrastés en termes d'efficacité opérationnelle. Fonkoze a enregistré un impressionnant ratio d'autosuffisance opérationnelle (OSS) de 4,23, démontrant une gestion très efficace capable de générer des revenus bruts nettement supérieurs à ses dépenses opérationnelles. En revanche, FINCA a enregistré un ratio d'autosuffisance opérationnelle de 1,28, ce qui indique qu'elle est confrontée à d'importantes difficultés pour couvrir ses coûts opérationnels.

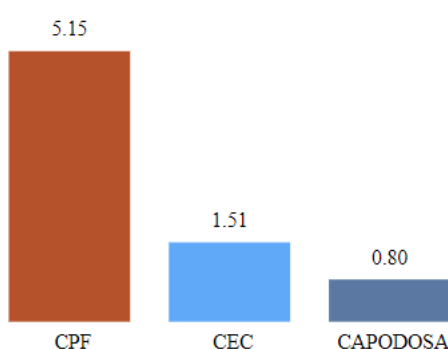
En examinant le sous-secteur des Coopératives d'Épargne et de Crédit (CEC), on observe une disparité notable. La *Caisse Populaire Fraternité* (CPF) a enregistré un OSS exceptionnel de 5,15, démontrant une gestion optimale et une rentabilité très élevée. Cette performance remarquable de la CPF s'explique également par un environnement opérationnel plus favorable, comme c'est le cas dans le nord, notamment au Cap-Haïtien, l'une des villes les plus stables du pays en cette période de crise. En revanche, la *Caisse Populaire Dominique Savio* (CAPODOSA) présente un OSS de 0,8, bien en dessous de la norme du sous-secteur de 1,51. CAPODOSA est située à Pétion-Ville, où ses activités sont probablement sévèrement affectées par l'environnement instable de la capitale.

Figure 9: Performance de FONKOZE et FINCA par rapport au sous-secteur des IMF non coopératives au 30 septembre 2023



Sources: BRH et enquêtes de ProEco Haïti

Figure 10 Performance du CPF et de CAPODOSA au 30 septembre 2023



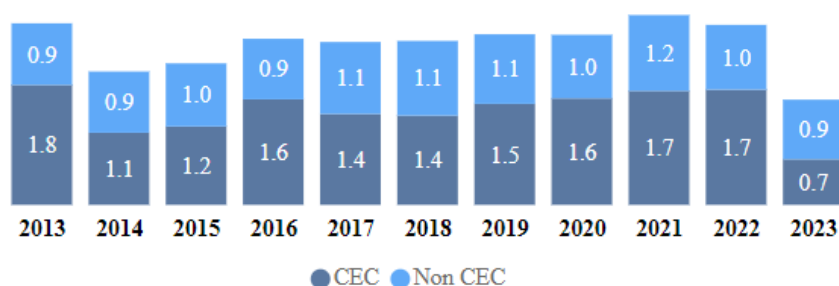
Sources: BRH et enquêtes de ProEco Haïti

- Autosuffisance financière (FSS)

Ce ratio correspond au rapport entre le total des recettes et le total des dépenses. **L'autosuffisance financière (FSS) des IMF révèle des difficultés importantes dans les sous-secteurs CEC et IMF non coopératives, en particulier en 2023**, où les multiples tombent à 0,7 et 0,9 respectivement. Cela signifie que pour 100 gourdes de dépenses totales, 69 gourdes et 90 gourdes sont générées comme revenus respectivement pour les CEC et les IMF non coopératives.

La baisse drastique observée en 2023 indique que les institutions ne sont plus en mesure de couvrir entièrement leurs dépenses totales (dépenses opérationnelles plus frais généraux) avec les revenus qu'elles génèrent. Cette tendance alarmante met en évidence une vulnérabilité accrue à un environnement économique instable, soulignant la lutte permanente du secteur pour maintenir sa viabilité financière sans dépendre de financements extérieurs.

Figure 11: Évolution de la FSS du secteur de 2013 à 2023

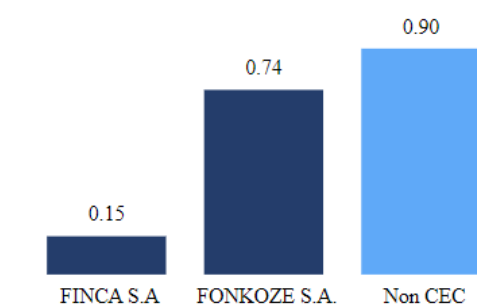


Sources: BRH et enquêtes de ProEco Haïti

FINCA affiche un FSS de 0,15, ce qui souligne son incapacité à générer des recettes suffisantes pour couvrir ses coûts financiers. Cette mauvaise performance est largement due à des facteurs externes, notamment une perte massive de portefeuille de crédit dans le sud du pays, exacerbée par la crise nationale persistante. Ces conditions difficiles rendent la situation de FINCA encore plus précaire, empêchant toute amélioration significative de ses performances financières. En comparaison, Fonkoze a un FSS de 0,74, laissant remarquer une gestion financière plus stable, mais encore insuffisante pour atteindre l'autosuffisance complète. Le groupe non-CEC, avec un FSS de 0,90, démontre une meilleure performance globale mais reste en dessous du seuil optimal.

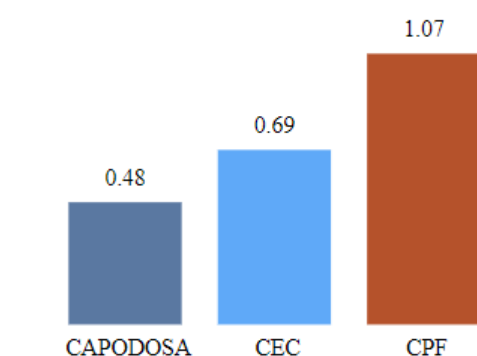
La Caisse Populaire Dominique Savio (CAPODOSA) affiche un FSS de 0,48, soulignant ses difficultés à réaliser des performances financières suffisantes pour couvrir ses coûts. En revanche, la Caisse Populaire Fraternité (CPF) se distingue avec un FSS impressionnant de 1,07, indiquant une gestion très efficace et une rentabilité élevée. Ce succès remarquable de la CPF peut être partiellement attribué à son environnement opérationnel favorable au Cap-Haïtien. **Globalement, ce ratio indique que le secteur est en difficulté et nécessite des interventions extérieures pour améliorer les structures de gestion interne.** Ces disparités illustrent l'importance de l'environnement externe pour la performance financière des institutions, en plus des défis internes auxquels elles peuvent être confrontées.

Figure 12: Performance de FONKOZE et FINCA au 30 septembre 2023



Sources: BRH et enquêtes de ProEco Haïti

Figure 13: Performance du CPF et de CAPODOSA au 30 septembre 2023



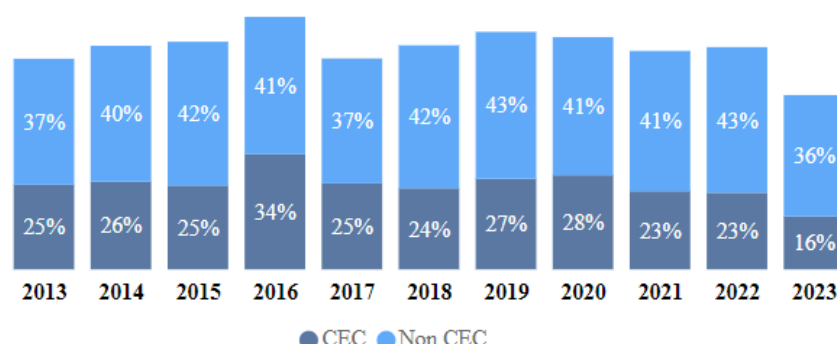
Sources: BRH et enquêtes de ProEco Haïti

• Rendement du portefeuille

Ce ratio est obtenu en divisant le revenu brut par le portefeuille de prêts bruts. Les rendements des portefeuilles des institutions de microfinance, tant pour les CEC que pour les IMF non coopératives, ont montré des tendances divergentes entre 2013 et 2023. Les IMF non coopératives ont maintenu des rendements relativement stables, diminuant légèrement de 37 % en 2013 à 36 % en 2023, ce qui indique une gestion cohérente malgré les défis économiques. En revanche, les CEC ont connu une baisse significative de leurs rendements, passant de 25 % en 2013 à 16 % en 2023. **Cette baisse est principalement due aux difficultés croissantes rencontrées par les institutions de microfinance pour générer des revenus d'intérêts sur les prêts, compte tenu de la**

détérioration de la situation économique dans le pays. Par ailleurs, le développement des activités est également entravé par l'inaccessibilité de certaines zones, empêchant les institutions de développer des produits à rendement optimal.

Figure 14: Évolution du portefeuille de 2013 à 2023

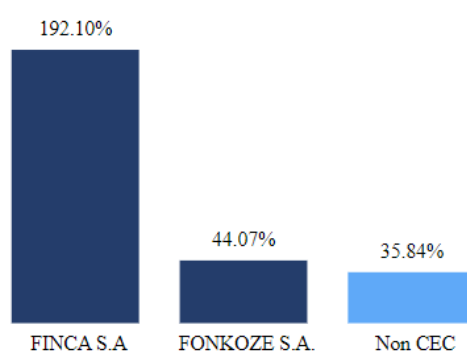


Sources: BRH et enquêtes de ProEco Haïti

Bien que FINCA affiche un rendement élevé de 192%, cette performance doit être interprétée avec prudence. Ses fonds propres négatifs et les pertes nettes substantielles indiquées dans ses états financiers pour 2023 suggèrent que ce rendement élevé ne reflète pas une gestion financière saine ou durable, mais plutôt un effet de levier financier excessif et une stratégie de prêt risquée qui pourrait être insoutenable. En revanche, Fonkoze, avec un rendement de 44 %, reste au-dessus de la moyenne du sous-secteur, mais met également en évidence les défis à relever dans un environnement économique précaire.

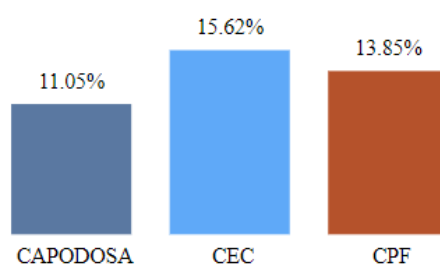
Pour le sous-secteur des CEC, les résultats sont plus uniformes mais restent faibles. CPF, avec un rendement de 16 %, et CAPODOS, avec 11 %, affichent des performances modestes, reflétant les défis généraux du sous-secteur, dont le rendement moyen est de 14 %. Ces faibles rendements peuvent illustrer les difficultés rencontrées par les CEC pour gérer efficacement leurs portefeuilles de prêts ou maintenir leur rentabilité dans un environnement instable.

Figure 15: Performance de FONKOZE et FINCA au 30 septembre 2023



Sources: BRH et enquêtes de ProEco Haïti

Figure 16: Performance du CPF et de CAPODOS au 30 septembre 2023



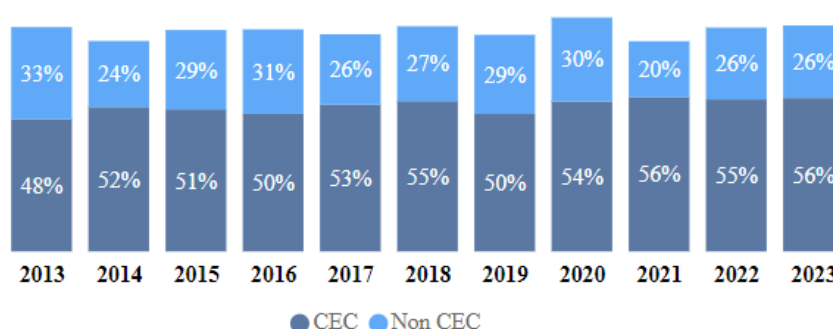
Sources: BRH et enquêtes de ProEco Haïti

- *Ratio des charges d'exploitation (OER)*

L'OER correspond au rapport entre les dépenses opérationnelles et les recettes brutes. **Ce ratio montre une tendance inquiétante, en particulier pour les CEC de 2013 à 2023. Pour les IMF non coopératives, cet indicateur n'est pas très élevé et reste relativement stable au fil des années, fluctuant légèrement mais se maintenant autour de 26 % depuis 2017.** Cela suggère une gestion relativement efficace des coûts opérationnels malgré les fluctuations du marché.

En revanche, pour les CEC, l'OER a montré une tendance à la hausse, passant de 48 % en 2013 à 55 % en 2018 avant de continuer à augmenter pour atteindre 56 % en 2023. Cette augmentation peut indiquer une croissance des coûts opérationnels qui n'est pas proportionnelle à la croissance du portefeuille de prêts, reflétant potentiellement des inefficacités ou des augmentations des coûts opérationnels. Ces éléments pourraient affecter la viabilité à long terme de ces institutions dans un environnement économique déjà difficile.

Figure 17: Évolution du ratio des charges d'exploitation du secteur de 2013 à 2023

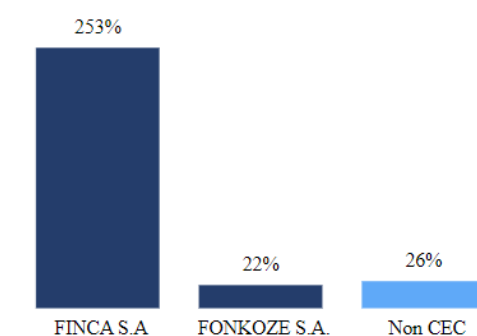


Sources: BRH et enquêtes de ProEco Haïti

L'analyse du ratio des dépenses opérationnelles de FINCA révèle une gestion financière préoccupante. Avec des dépenses opérationnelles de 361,6 millions de gourdes et des revenus totaux de seulement 143,1 millions de gourdes en 2023, le ratio des dépenses opérationnelles s'élève à 252,8%. Ce chiffre indique que pour chaque gourde générée en revenus, FINCA dépense environ 2,53 gourdes, illustrant une disparité importante entre les coûts opérationnels et les revenus générés. En comparaison, Fonkoze, avec un ratio de 22%, opère bien en dessous de la moyenne du sous-secteur, ce qui indique une gestion plus efficace ou une structure de coûts mieux adaptée.

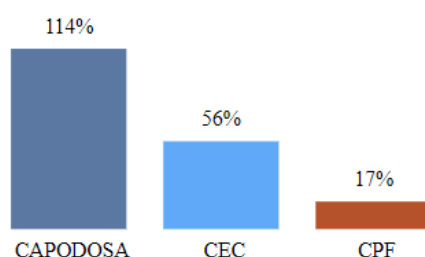
Dans le sous-secteur des CEC, CPF se distingue par un ratio de dépenses opérationnelles de seulement 17 %, bien inférieur à la moyenne du sous-secteur (56 %). Cela indique une certaine efficacité opérationnelle et une capacité à générer des revenus suffisants pour couvrir les coûts opérationnels plus efficacement. En revanche, CAPODOSA a un ratio de 114%, bien au-dessus de la moyenne, ce qui met en évidence des défis importants en matière de gestion des coûts ou une faible génération de revenus.

Figure 18: Performance de FONKOZE et au 30 septembre 2023



Sources: BRH et enquêtes de ProEco Haïti

Figure 19: Performance de CAPODOSA et du CPF par rapport au sous-secteur des CEC au 30 septembre 2023



Sources: BRH et enquêtes de ProEco Haïti

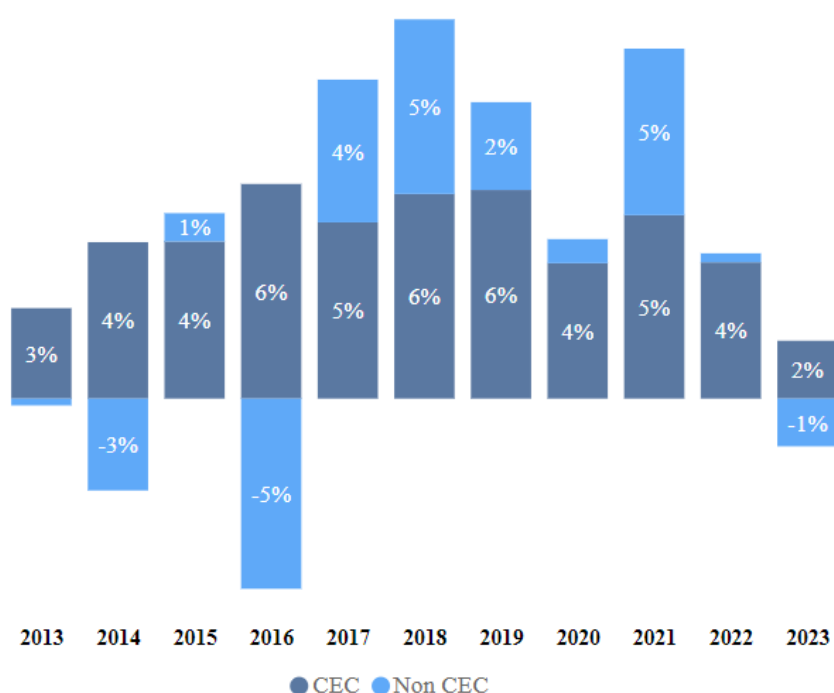
- *Rendement des actifs (ROA)*

L'analyse de l'évolution de la rentabilité des actifs (ROA) des IMF, en distinguant les CEC et les IMF non coopératives (non-CEC) de 2013 à 2023, révèle des dynamiques distinctes entre les deux (2) sous-secteurs.

La rentabilité des CEC a généralement affiché une tendance à la hausse jusqu'en 2019, atteignant un pic de 5,94 % en 2016. Après cette période cependant, on observe un déclin progressif du ROA, qui atteint 1,60 % en 2023. Cette baisse pourrait être attribuée à des défis internes et externes, y compris une éventuelle augmentation des provisions pour pertes sur prêts et un environnement économique instable plus contraignant. Pour les IMF non coopératives, la situation est plus variée. Après des chiffres négatifs en 2013 et 2014, une reprise significative a eu lieu, avec un ROA maximum de 4,83 % en 2017. Cependant, depuis lors, les performances ont été inégales, culminant une perte nette de 1,32 % en 2023.

En résumé, les CEC montrent une capacité à maintenir une rentabilité positive sur le long terme malgré les baisses récentes, tandis que les IMF non coopératives montrent une instabilité marquée qui pourrait menacer leur viabilité future sans ajustements stratégiques significatifs. Ces tendances suggèrent un besoin accru de surveillance réglementaire et d'ajustements stratégiques.

Figure 20 Evolution du rendement des actifs au 30 septembre 2013-2023

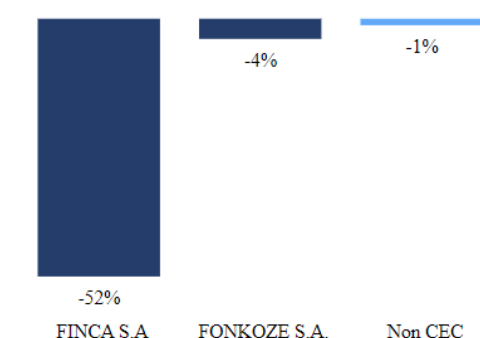


Sources: BRH et enquêtes de ProEco Haïti

FINCA a enregistré une perte massive en termes de ROA, atteignant -52%. Cela signifie que FINCA a subi des pertes énormes par rapport à la taille de ses actifs, ce qui a conduit à sa demande de retrait de licence par la BRH. Cette décision reflète les défis extrêmes auxquels la société est confrontée dans le contexte économique actuel du pays. Fonkoze a également affiché une rentabilité négative de -4%, bien que moins sévère que celle de FINCA, indiquant des difficultés mais à une échelle plus gérable. Dans l'ensemble, le sous-secteur non coopératif a affiché une rentabilité moyenne de -1%, ce qui suggère qu'en dépit de performances individuelles variées, le secteur lutte pour maintenir sa viabilité.

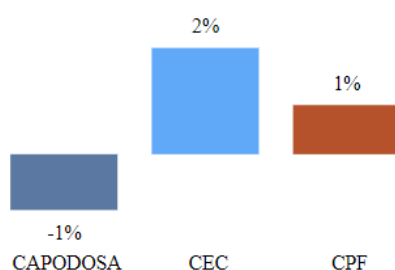
CPF a enregistré un rendement des actifs positif de 0,74 %, ce qui suggère une gestion relativement efficace et une capacité à générer des bénéfices malgré les défis économiques. En revanche, CAPODOSA a affiché une rentabilité négative de -0,84%, ce qui indique des difficultés à couvrir les coûts opérationnels et peut-être une gestion des risques moins optimale. Dans l'ensemble, le secteur des CEC a une performance moyenne de 1,60%, reflétant l'hétérogénéité dans la capacité des différentes institutions à naviguer dans l'environnement économique instable d'Haïti.

Figure 21: Rentabilité des actifs de FONKOZE et FINCA au 30 septembre 2023



Sources: BRH et enquêtes de ProEco Haïti

Figure 22: Rentabilité des actifs CAPODOSA et CPF au 30 septembre 2023



Sources: BRH et enquêtes de ProEco Haïti

3. Analyse des risques du secteur des IMF

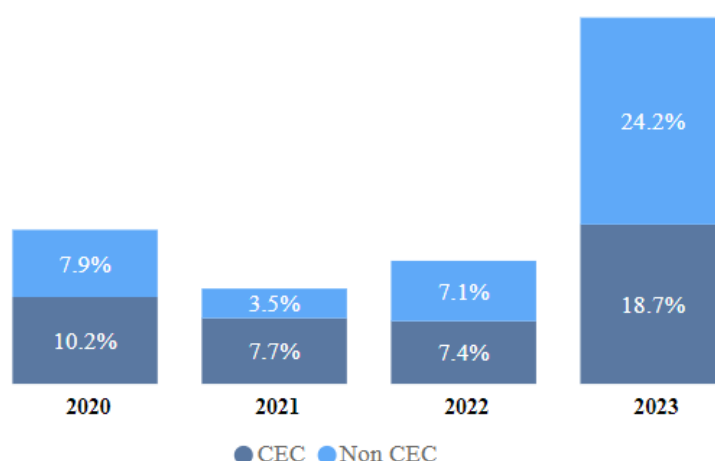
- *Taux des crédits ayant des impayés excédant 30 jours (PAR 30)*

L'analyse du taux de délinquance des crédits excédant 30 jours (PAR 30) des IMF montre une augmentation significative de la délinquance en 2023. En 2023, le taux de délinquance pour les Non CEC a grimpé à 24%, contre seulement 19% pour les CEC, suggérant que les institutions non coopératives sont plus affectées par l'instabilité actuelle, probablement en raison de leur exposition à des régions particulièrement touchées par les activités des gangs et les zones de conflit.

Les difficultés rencontrées par FINCA, particulièrement dans le secteur agricole aux Cayes, illustrent cette réalité. La perte de 80 millions de gourdes et la radiation de 90% du portefeuille restant après le cyclone Matthew en 2016, exacerbées par les événements de juillet 2018, ont marqué le début d'un

déclin économique, impactant sévèrement leur stabilité financière. Cette situation expose les IMF à des risques accrus, nécessitant des ajustements dans leur gestion du risque de crédit et la continuité des opérations. Ces implications comprennent une augmentation des pertes financières, une détérioration de la qualité du portefeuille de crédit et un impact négatif sur la rentabilité, soulignant le besoin de renforcer les stratégies de gestion des risques dans un environnement économique volatile.

Figure 23: Évolution des retards de paiement de plus de 30 jours entre 2020 et 2023



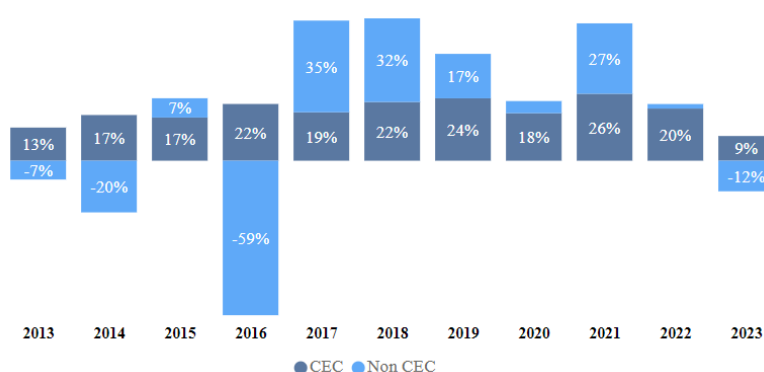
Sources: BRH et enquêtes de ProEco Haïti

• Risque lié à la rentabilité des fonds propres (ROE)

La rentabilité des fonds propres (ROE) des IMF a montré une variation significative de 2013 à 2023, illustrant une instabilité notable dans le secteur. Pour les institutions non coopératives (non-CEC), le ROE a montré des extrêmes, chutant dramatiquement à -59% en 2016 avant de se redresser à 35% en 2017. Cette forte fluctuation met en évidence la vulnérabilité du sous-secteur aux crises économiques et politiques. En revanche, les CEC ont maintenu une trajectoire plus stable, avec un ROE commençant à 13 % en 2013, culminant à 26 % en 2021, puis diminuant à 9 % en 2023.

Les analyses statistiques révèlent que les IMF non coopératives ont un écart-type de ROE de 25,85 % avec un ROE moyen de seulement 2,45 %, tandis que les CEC ont un écart-type de ROE de 18,77 % avec un ROE moyen de 4,55 %. **Ces fluctuations importantes sont le signe d'une forte volatilité de la rentabilité, qui expose les institutions à des risques financiers élevés.** Cette volatilité nécessite une gestion prudente des risques afin de préserver la solvabilité et la viabilité à long terme dans un environnement aussi fluctuant. Une planification stratégique solide et un suivi renforcé sont essentiels pour naviguer efficacement dans ces instabilités et protéger les intérêts des parties prenantes.

Figure 24: Évolution du ROE de 2013 à 2023



Sources: BRH et enquêtes de ProEco Haïti

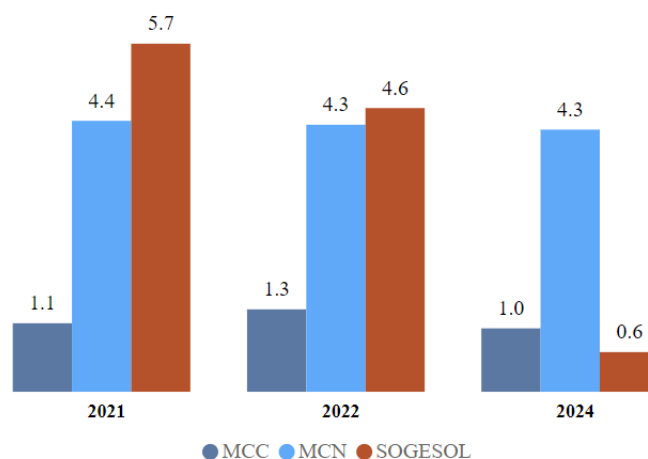
4. Aperçu des performances des institutions de microcrédit des banques

L'analyse des activités de microcrédit des trois (3) filiales des banques commerciales haïtiennes (MCC, MCN et SOGESOL) révèle des variations significatives entre 2021 et 2024.

MCC a connu une croissance modeste de 1,11 milliard de gourdes en 2021 à 1,34 milliard en 2022, mais a subi une baisse à 1,03 milliard de gourdes en 2024, ce qui représente une diminution de 23% par rapport à son pic de 2022. MCN a connu une légère baisse de 4,41 milliards de gourdes en 2021 à 4,27 milliards de gourdes en 2024, reflétant une baisse de 3,2% sur la période.

La situation de la SOGESOL est particulièrement préoccupante, avec une réduction drastique de son portefeuille de crédit, passant de 5,66 milliards de gourdes en 2021 à seulement 0,65 milliard de gourdes en 2024, soit une baisse de près de 89%. La réduction drastique du portefeuille de la SOGESOL est l'une des raisons qui auraient expliqué les changements stratégiques majeurs de l'institution. En effet, la SOGESOL est en train de sortir du secteur de la " microfinance " et de se transformer en une institution de microcrédit entièrement intégrée à la SOGEBANK.

Figure 25: Performance des institutions de microcrédit de 2021 à 2023



Sources: BRH et enquêtes de ProEco Haïti

III. IMPACTS OPERATIONNELS DE LA CRISE SUR LES IMF

Outre l'impact sur leur situation financière, la crise socio-politique et économique a un impact négatif sur le fonctionnement des institutions de microfinance (IMF). Cette section présente les résultats des investigations conduites.

1. Impacts différenciés

La crise sociopolitique a des impacts non financiers différenciés sur les acteurs de l'écosystème de la microfinance, selon qu'il s'agit d'IMF non coopératives ou coopératives, de MUSO, de Fédérations ou d'Associations d'IMF, ou de Fournisseurs de Services de Paiement électronique (FSP).

• *IMF non coopératives*

- La situation de FINCA illustre les difficultés rencontrées par les IMF non coopératives. **En février 2024, FINCA a formellement demandé le retrait de son agrément à la BRH.** La principale raison invoquée était que l'institution, en raison des risques liés à la situation sécuritaire générale du pays, n'est plus en mesure de poursuivre ses opérations d'intermédiation financière (réception de dépôts et octroi de crédits) conformément aux exigences du décret de juin 2020 relatif aux IMF.
- Le GAFME, agréé en 2023, est un nouvel acteur de l'écosystème. En 2023, l'institution a réalisé un résultat net positif. Cependant, on note une baisse de certaines activités telles que le nombre de prêts aux micro-entreprises et le nombre de demandes de crédit. Il s'agit sans doute des conséquences de la crise sociopolitique qui sévit depuis plus de trois (3) ans. L'augmentation du portefeuille de l'institution s'expliquerait principalement par l'augmentation des montants moyens des prêts accordés aux clients.
- Les principales difficultés opérationnelles rencontrées par les IMF non coopératives sont les suivantes : a) Impossibilité ou difficulté de poursuivre les opérations dans certains bureaux, b) Impossibilité ou difficulté de rencontrer les clients, c) Impossibilité ou difficulté de collecter les remboursements comme d'habitude, d) Réduction des effectifs, e) Impossibilité ou difficulté d'assurer le transport des fonds en toute sécurité.

• *IMF coopératives*

- Dans le cadre de l'étude, sur un échantillon de 70 CEC contactées, 10 ont déclaré avoir été vandalisées entre 2018 et 2024 ou fermées temporairement en raison d'une insécurité généralisée.
- Le CNC a indiqué que les difficultés opérationnelles rencontrées par les CEC en ces temps de crise sont légion. Il s'agit notamment de déménagements forcés, de fermetures partielles ou totales, de difficultés à atteindre les sites de travail et de la perte de personnel essentiel.

• *Situation des groupements*

- Les difficultés rencontrées par les IMF coopératives et non coopératives ont un impact négatif sur le fonctionnement des groupements. En raison des conséquences de la situation sociopolitique, un nombre relativement important de CEC ne sera pas en mesure de faire face à leurs obligations vis-à-vis de leurs Fédérations, notamment au cours de l'exercice 2023-2024.
- **L'ANIMH, fondée en 2002 et en difficulté pendant cinq ans, a fermé ses portes en février 2024 à cause des difficultés financières.** La situation de l'ANIMH est une conséquence directe des difficultés inhérentes à la crise. Cependant, certaines IMF qui auraient mis la clé sous la porte (dont FINCA) semblent ne pas avoir dit leur dernier mot, car elles attendent une amélioration significative du climat des affaires.
- **L'AHFI peut être considérée comme un nouvel acteur de l'écosystème.** Elle regroupe des acteurs tels que des IMF, des associations d'IMF, des PSF et des institutions d'assurance. Elle a été

créée il y a moins de cinq (5) ans avec pour " objectif principal de travailler à l'inclusion financière afin de faciliter la création et la distribution équitable de la richesse en Haïti ".

- Le KOFIP a été créé en 1997 "à l'initiative de plusieurs organisations dont la Caisse d'Épargne et de Crédit (CCG), Fonhades, Fonkoze, Coopérative Solèy Leve et des personnes ressources proches des organisations de base". Reconnu comme association par le Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST), le KOFIP regroupe des MUSO dans tout le pays et leur fournit des services de formation. Il agit également en tant qu'institution de microfinance de second niveau (informelle), en refinançant les MUSO dans le besoin.

• Situation du FSP : le cas de MonCash

- Alors que le pays est en pleine crise, cinq (5) FSP ont reçu leur agrément entre 2021 et 2023 suite à la publication du décret de juin 2020 sur les IMF. Sur les cinq (5) PSF, deux (2) sont pleinement opérationnels : MonCash et NatCash, selon les informations reçues de la BRH. D'autres informations indiquent qu'un troisième (HaitiPay) a commencé ses opérations et a même établi des partenariats avec des acteurs de la microfinance, dont l'AFIH.
- Au 30 avril 2024, un (1) seul FSP rapporte régulièrement à la BRH (MonCash). Des difficultés opérationnelles liées à la situation sociopolitique du pays et à la mise en place des infrastructures de reportage au niveau des FSP les auraient empêchés de se conformer aux exigences.
- Il est important de mentionner qu'à côté des FSP approuvés par la banque centrale, d'autres initiatives de paiement électronique existent en Haïti - notamment LajanCash (une banque à distance lancée par la Banque Nationale de Crédit utilisant les téléphones portables comme portefeuilles électroniques), Mannitòks (une société privée jouant un rôle d'interopérabilité en permettant aux titulaires de comptes dans les banques privées haïtiennes de transférer des fonds vers des comptes MonCash) et Paon Bleu (une plateforme numérique évoluant dans le domaine de l'octroi de crédit).

2. Dynamique des entrées/sorties dans le secteur des IMF depuis 2010

Tableau 2: Mouvements des acteurs du secteur des IMF depuis 2010

	STRUCTURE	NOUVEL ACTEUR	EXIT	EXPLICATION
Les membres d'ANIMH en 2010.	ANIMH		✓	Mise en veilleuse depuis février 2024.
	FINCA		✓	Demande de retrait de son agrément.
	ACLAM		✓	
	GTIH		✓	
	FHAF		✓	
	GRAIFSI		✓	
	FONDESPoir		✓	
	ID		✓	
	BUH		✓	
	HBP		✓	
	ACME	-	-	
	FONKOZE/SFF	-	-	
	MCN	-	-	
	MCC	-	-	
	SOGESOL	-	-	Membre d'ANIMH jusqu'à la fermeture de l'association en février 2024.
	AFIH	✓		Mise en place il y a moins de 5 ans.
	GAFME	✓		Agréée par le BRH en 2023.
	CEC	✓		Le 31 juillet 2017, 59 CEC ont été agréées, et au 30 septembre 2023, ce nombre est passé à 74.
	FSP approuvé	(15 nouvelles inscriptions) ✓		Les 5 FSP ont été approuvés entre 2021 et 2023.

3. Considérations sur la résilience du secteur de la microfinance

Le secteur de la microfinance fait généralement preuve de résilience face aux troubles sociopolitiques. Selon une étude de Ciguino et Paul (2022), les organisations de microfinance Haïti sont au moins modérément résilientes. Selon l'étude, la majorité des IMF enquêtées (63,3%) sont modérément résilientes, et plus d'un tiers (36,7%) sont très résilientes.

Les analyses effectuées dans cette étude montrent que l'industrie de la microfinance en Haïti est effectivement résiliente. En considérant deux (2) des trois (3) variables prises en compte dans la méthodologie de Ciguino et Paul (la poursuite ou l'arrêt des activités pendant la période de choc et le niveau de baisse des activités²), il est facile de constater la capacité relativement forte des IMF à résister aux chocs socio-politiques.

- *Poursuite/cessation des activités pendant la période de choc*

La poursuite des activités de crédit pendant et après un choc témoigne de la résilience des IMF (Soumaré et al., 2020 ; Khan et al., 2022). L'arrêt, en revanche, est le reflet d'une non-résilience.

- **CEC:** Comme mentionné dans la section précédente, sur 70 CEC contactées, seuls 10 ont déclaré avoir été vandalisées ou fermées en raison de chocs sociopolitiques et sécuritaires. En d'autres termes, la majorité des CEC ont poursuivi leurs activités malgré la situation difficile qui prévaut en Haïti depuis 2018.
- **Les IMF non coopératives:** En ce qui concerne les quatre (4) IMF non coopératives agréées par la BRH, il n'y a pas eu de cessation totale d'activité. L'une (1) des quatre (4) est d'ailleurs une nouvelle venue dans le secteur.
- **Groupelements:** Les Fédérations continuent à fonctionner malgré les difficultés. Sur les cinq (5) Associations d'IMF, une (1) seule a cessé ses activités en février 2024. Une nouvelle arrivée dans le secteur a également été notée.

- *Niveau de baisse des activités*

Selon la méthodologie des auteurs précités, une baisse d'activité est considérée comme "significative" si l'activité de crédit a diminué de plus de 25% par rapport à l'activité normale. Dans le cas contraire, elle est considérée comme "insignifiante".

Dans le cadre de cette étude, entre 2013 et 2023, l'activité de crédit dans le secteur de la microfinance en Haïti a plutôt augmenté considérablement. En effet, comme déjà analysé, les CEC ont vu leur portefeuille passer de 3,04 milliards de gourdes en 2013 à 15,28 milliards en 2023, soit une augmentation de 402%. Simultanément, les institutions non coopératives (non-CEC) ont également enregistré une croissance substantielle, leur portefeuille passant de 1,04 milliard à 4,82 milliards de gourdes, soit une augmentation de 364% sur la même période.

Dans l'ensemble, nous pouvons conclure que le secteur de la microfinance semble résister aux chocs macroéconomiques et sociopolitiques.

² La variable "rebond deux (2) ans après les chocs" prise en compte par les auteurs n'est pas considérée, étant donné que le pays était encore en crise au moment de la préparation du rapport.

IV. ARGENT MOBILE, IMF ET INCLUSION FINANCIÈRE

1. Les IMF dans la stratégie nationale pour l'inclusion financière

Le secteur de la microfinance joue un rôle considérable dans la promotion de l'inclusion financière dans les pays où les niveaux d'exclusion financière sont élevés. La microfinance est particulièrement utile dans les zones rurales, où l'inclusion financière est généralement plus faible et où les institutions financières conventionnelles sont souvent absentes.

En Haïti, selon *FinScope* 2022, l'exclusion financière touche environ 30% de la population. En d'autres termes, près d'un tiers (1/3) de la population est exclu du système financier formel et informel. Selon l'étude, dans les zones rurales, le taux d'exclusion est de 33%. Il est donc urgent d'agir.

Dans la SNIF (Stratégie Nationale pour l'Inclusion Financière), les autorités accordent une importance considérable aux IMF en raison de leur proximité avec les populations rurales à faibles revenus généralement exclues du système financier formel. Le fait que les institutions de microfinance soient principalement situées dans les zones rurales est un atout pour le secteur. Le système bancaire est concentré à Port-au-Prince (la capitale d'Haïti), où se trouvent 67% de ses 175 succursales et 75% de ses 53 distributeurs automatiques de billets (ATM). En revanche, 80% des 400 succursales des CEC et des IMF non coopératives sont situées en dehors de la capitale (SNIF, 2014).

En définitive, la promotion de l'inclusion financière en Haïti doit inévitablement passer par les IMF coopératives et non coopératives, réputées plus proches des ménages. Dans cette optique, la SNIF prévoit à juste titre une série d'actions visant à les renforcer et à les rendre plus efficaces. Il s'agit notamment de consolider les CEC à travers des Fédérations, de renforcer la réglementation et la supervision des CEC, de renforcer la réglementation et la supervision des IMF non coopératives pour favoriser leur consolidation, et d'améliorer l'efficacité des CEC et des IMF non coopératives par l'utilisation des NTIC. En bref, il est prévu d'accorder une priorité élevée aux IMF dans le SNIF.

2. Argent mobile et inclusion financière

• *L'explosion de la téléphonie mobile*

Depuis que la téléphonie mobile a explosé dans le pays, il était prévu que la technologie allait faciliter l'accès à toute une gamme de services. En 2023, les registres des deux opérateurs de télécommunication présents sur le marché accusent une proportion de plus de 64% de la population de plus de quinze (15) ans détenteurs d'un téléphone mobile, pour une couverture d'environ 95% du territoire national.

Les innovations technologiques liées au téléphone mobile sont considérées comme majeures dans le cadre des efforts qui se font au niveau mondial pour approfondir l'extension des services de microfinance dans les zones rurales. Haïti n'est pas en reste. C'est à juste titre que l'objectif 5 de la SNIF a intégré les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) dans le but de promouvoir l'inclusion financière.

Le téléphone mobile a intégré le quotidien de la population comme un périphérique multifonctions, se substituant à d'autres appareils et permettant aussi d'accéder aux services financiers. L'utilisation des portemonnaies électroniques a redéfini l'intermédiation financière à travers les plateformes MonCash et NatCash respectivement mises en place par les opérateurs télécom DIGICEL et NATCOM.

• *Le développement de la finance numérique*

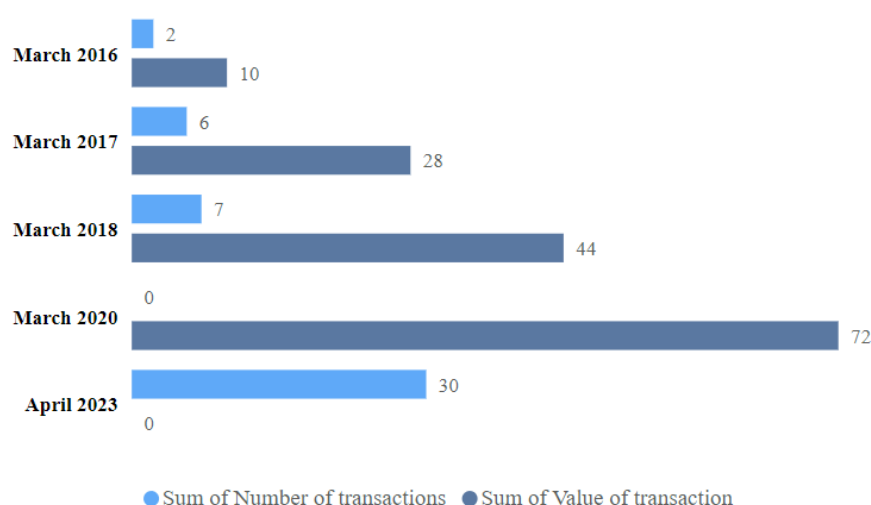
Dans le sillage de la révolution numérique, la BRH a publié la circulaire N° 121 qui s'applique aux FSP. Cette circulaire, datée du 6 décembre 2021, fixe les règles du jeu. Cependant, d'autres conditions sont essentielles pour tirer profit des infrastructures de paiement en ligne et mobile : l'interopérabilité du marché des services mobiles, la mise en place de systèmes d'identification numérique largement accessibles et la protection des consommateurs.

Les données obtenues démontrent tout le potentiel de la finance numérique en termes d'inclusion financière. À cet égard, elles confirment la pénétration continue des téléphones portables, dont l'utilisation se répand de plus en plus, et la demande croissante de services financiers.

Dans le cas de MonCash³, le nombre de transactions enregistrées par l'entreprise augmente chaque jour. En effet, de 2,2 millions en mars 2016, le nombre de transactions est passé à 5,6 millions en mars 2017, 7,1 millions en mars 2018 et plus de 30 millions en avril 2023.

La valeur des transactions approuvées varie de 9,7 millions de dollars américains en mars 2016 à 28,4 millions de dollars américains en mars 2017, 44 millions de dollars américains en mars 2018 et 72 millions de dollars américains en mars 2020.

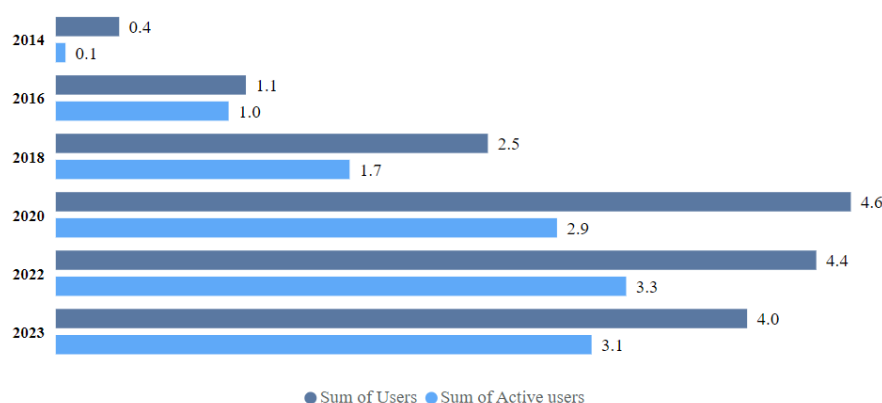
Figure 26: Nombre de transactions (en millions) et valeur des transactions (en millions USD) approuvés par MonCash de mars 2016 à avril 2023



Sources combinées AFL, BRH, Digital Financial Services (2018) et documents d'entreprise

Quant aux utilisateurs de MonCash, ils sont passés de 367 000 en 2014 à 4 millions en 2023. Ceux qui sont considérés comme actifs sont passés de 56 000 à 3,1 millions en 2023. Le nombre de points de service a également augmenté, passant d'environ 600 en 2014 à 7,9 mille en 2023.

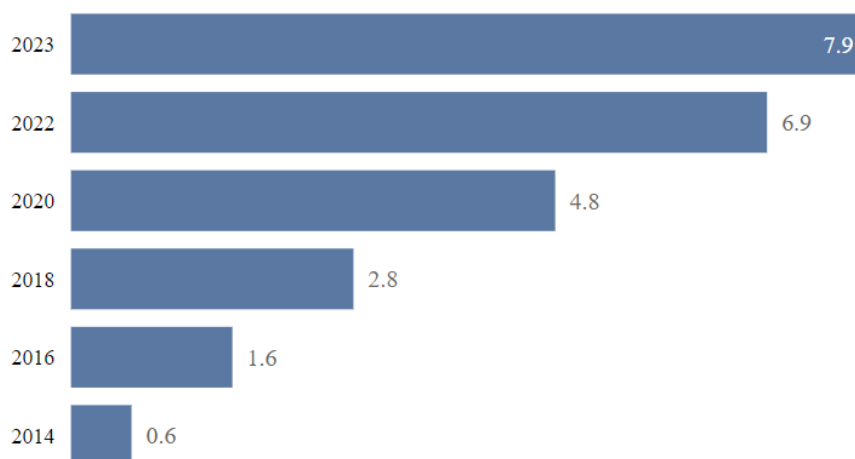
Figure 27: Utilisateurs de MonCash en millions de 2014 à 2023



Source: Données obtenues auprès de Digicel

³ Les données ne sont pas disponibles pour les quatre (4) autres FSP, qui n'ont pas encore soumis de rapports en bonne et due forme à la BRH.

Figure 28: Nombre de points de service MonCash en milliers



Source: Données obtenues auprès de Digicel

Pour les IMF de toutes catégories, les projets d'adaptation technologique ont été mis en veilleuse en raison de la persistance de la crise. En ce sens, elles continuent à mener des activités de microfinance de manière traditionnelle. Cependant, l'expérience unique de FINCA doit être soulignée comme un début intéressant. Depuis 2014, elle a réalisé une part importante de ses opérations en utilisant la plateforme MonCash. Les décaissements de crédit culminaient à cent millions (100 000 000) de gourdes par mois, et les remboursements atteignaient quarante millions (40 000 000) de gourdes.

Comme nous l'avons vu au Kenya avec M-PESA, les *fintechs* peuvent entrer sur le marché de la microfinance et s'imposer comme des acteurs majeurs. C'est un fait que les fournisseurs d'argent mobile sont en mesure de gérer plus facilement de grands volumes de petites transactions, facilitant ainsi l'accès aux services financiers pour les plus vulnérables. Le temps est venu pour les IMF haïtiennes d'adopter le crédit numérique.

V. EXAMEN DU CADRE JURIDIQUE ET BENCHMARKING

Dans cette partie du rapport, le cadre légal du secteur de la microfinance est d'abord présenté. Ensuite, le cadre légal est comparé à ceux du Pérou et de la République Dominicaine. Une analyse SWOT est également réalisée pour Haïti. Enfin, certains indicateurs financiers des IMF sont comparés aux ratios réglementaires de la BRH.

1. La loi de juin 2002 sur les CEC

Jusqu'en 2002, les activités essentielles des coopératives étaient régies par le décret du 2 avril 1981 portant statut général des coopératives. Le cadre légal regroupait aussi le décret du 31 mars 1981 portant organisation du CNC, qui était chargé entre autres de délivrer l'agrément officiel. Ce cadre répondait aux exigences classiques concernant les coopératives.

Le besoin d'amendement de la législation relative aux CEC spécifiquement naquit, au début des années 2000, dans le contexte de la débâcle des structures pyramidales qui fonctionnaient abusivement sous l'appellation de « coopérative ». À l'époque, les préoccupations exprimées par les pouvoirs publics ne dépassaient pas la volonté de placer les CEC sous la supervision de la BRH et de renforcer le contrôle de leurs activités afin de veiller à la sécurité des intérêts des déposants. Bien que ne faisant pas l'unanimité au départ, la loi sur les CEC a plutôt reçu un accueil favorable de la part des principaux acteurs du secteur. L'objectif a donc été atteint dans la mesure où il fallait intervenir rapidement pour restaurer la confiance du public dans le mouvement coopératif.

À l'instar de toute législation coopérative, la loi de juin 2002 répond à une double exigence : une demande de reconnaissance de la spécificité coopérative de la part des coopérateurs, et une demande de contrôle de la part de l'État pour s'assurer que cette reconnaissance et les avantages qui y sont associés ne soient pas utilisés au détriment de la société et des acteurs directement impliqués dans le secteur.

Loin de faire le bilan de vingt (20) ans d'application de la législation sur les CEC, l'examen requis dans le cadre de la présente étude visait à déterminer si elle favorise ou non le développement des CEC ou le bien-être des membres. À cet égard, les points forts et faibles de la loi ont été identifiés à la lumière des recommandations de l'Alliance Coopérative Internationale (ACI) et des positions exprimées par les différents acteurs de la microfinance coopérative rencontrés.

Points forts

1. Accès à la chambre de compensation à la BRH par le biais des Fédérations.
2. Mise en place du fonds de soutien aux coopératives.
3. Création et intégration de l'organe de contrôle (DIGCP) à la BRH.
4. Incitations prévues pour promouvoir l'affiliation.
5. Mandat de supervision délégué aux Fédérations des CEC.
6. Accès sans frais au rapport annuel sur demande de tout sociétaire.
7. Autonomie et indépendance des CEC.
8. Reconnaissance de la spécificité coopérative.

Points faibles

1. Chevauchement de pouvoirs de la BRH et du CNC en matière d'enregistrement et d'agrément.
2. Décisions critiques non soumises à l'avis de non-objection de la BRH.
3. Délivrance de l'agrément aux fédérations confiée au CNC à la place de la BRH.
4. Établissement du quorum à 2/3 des membres pour la tenue de l'assemblée générale.
5. Mécanismes d'intervention de l'État en vue d'un appui effectif aux CEC non prévus.
6. Régression dans les avantages fiscaux et douaniers par rapport au décret du 31 mars 1981.
7. Régime d'exigences non assouplies pour les CEC nouvellement créées.
8. Pouvoir accordé à la BRH de déterminer les limites dans lesquelles des crédits peuvent être accordés, en pourcentage des fonds propres.
9. Gratuité prescrite pour l'exercice de certaines fonctions essentielles.

De manière générale, les principaux acteurs du secteur de la microfinance coopérative sont convaincus de la nécessité de modifier la législation coopérative actuelle. Cela dit, ils ont déjà tiré les conclusions qui s'imposent en termes de points faibles, à savoir les problèmes de cohérence, les dispositions essentielles non prévues ou confuses, et les dispositions non appliquées ou inapplicables. Pour l'heure, la principale question qui se pose dans la perspective d'une révision objective et consensuelle de la loi de juin 2002 n'est pas tant le "pourquoi" que le "quand".

2. Le décret de juin 2020 sur les IMF

• *L'arrivée tardive de la réglementation*

Les enjeux que posent l'existence et le développement institutionnel de ce vaste secteur que représentent les IMF non coopératives se sont accrus de façon significative depuis le début des années 1990. Le rapide et important essor du secteur a pu s'accomplir, sans que pratiquement, puisse être observé un appui ou un accompagnement effectif de l'État haïtien. Jusqu'à l'introduction du décret du 5 juin 2020 portant son organisation et fonctionnement, le secteur de la microfinance non coopérative a donc évolué dans un environnement juridique indéterminé.

Longtemps débattue, la question de la réglementation de cette catégorie d'IMF ne devait souffrir d'aucune ambiguïté, étant donné les revendications clairement exprimées de leur part et la bonne disposition des pouvoirs publics à doter également le secteur de la microfinance d'une politique nationale. Daté de 2020, le cadre réglementaire des IMF a donc vu le jour avant l'élaboration de cette politique annoncée depuis 2010⁴. Reconnaisant deux catégories d'IMF en raison des formes juridiques prescrites, il inaugure l'intégration des IMF non coopératives au système financier national placé sous la supervision de la BRH.

• *La mise en œuvre du décret de juin 2020*

La présente étude se tient à l'approche de la fin de la quatrième année d'application du décret susmentionné. Sa mise en œuvre a donc été lancée dans un contexte marqué par une longue période de perturbations de toutes sortes susceptibles de bouleverser les calendriers des parties prenantes. C'est le cas de la BRH, par exemple, où les mises en place en vue de la prise en charge des activités de supervision sont encore en cours. Les impacts réglementaires pesant le plus découlent des exigences concernant le capital social prévu à l'enregistrement des deux types d'IMF, l'entreprise de microcrédit et la société de microfinance. Fixé à vingt-cinq millions de gourdes (25,000,000.00 HTG) et à cinquante millions de gourdes (50,000,000.00 HTG), le capital social exigé pour enregistrer une entreprise de microcrédit et une société de microfinance est jugé prohibitif. Il apparaîtrait donc que ces exigences ne sont assorties d'aucun accommodement pour les institutions qui se définissent, par exemple, comme des social business ne générant aucun profit pour des actionnaires privés.

Impact des réglementations

- En raison de ces réglementations, certaines IMF sont réticentes ou refusent de régulariser leurs opérations.
- Les banques ont transformé les filiales qui menaient des activités de microcrédit en divisions internes plutôt que de prendre la forme juridique requise.
- Les banques qui avaient déjà confié des activités de microcrédit à une division interne créée à cet effet considèrent qu'elles peuvent continuer à exercer ces activités sans obtenir l'agrément officiel.
- Les IMF opérant avec un statut d'association perçoivent comme un irritant la gratuité prescrite pour l'exercice des fonctions d'administrateur d'une entreprise de microcrédit.

⁴ Ronald Bodin 2010. « *Allocution du Ministre de l'Économie et des Finances (MEF)* », Actes du colloque sur la microfinance, Port-au-Prince, 28-29 septembre 2010, MEF.

Après plus de vingt (20) ans d'activités largement répandues et non contrôlées des IMF, l'entrée en vigueur du premier cadre réglementaire les concernant est cruciale. Fait certain : le microcrédit, si largement développé dans le pays, n'avait donc pas jusque-là une définition officielle. On comprend bien vite qu'historiquement se posaient des problèmes d'orientation, de contrôle ou de rapportage des activités des IMF, qui se sont permises d'adopter en toute indépendance des pratiques reflétant un large éventail d'approches.

Le décret du 5 juin 2020 définit le microcrédit comme un « *prêt ayant un montant inférieur à un seuil fixé par voie réglementaire par la BRH octroyé à des personnes physiques ou morales qui ne peuvent accéder aux prêts bancaires classiques* ». À l'instar d'autres dispositions contraignantes, celle-ci traduit une nouvelle donnée à laquelle les IMF doivent désormais faire face. La mise en conformité des IMF poserait le problème de la poursuite des activités sous l'égide d'un cadre légal, qui ne vient pas nécessairement légaliser des pratiques existantes. Plus spécifiquement, la mise en conformité des sociétés de banque se fait en dehors des dispositions du décret de juin 2020. Parce qu'elles sont déjà détentrices d'une licence universelle de banque, qui couvre toutes les opérations bancaires ainsi que les opérations connexes, une deuxième licence pour mener des activités de microcrédit est jugée non nécessaire. Aussi, sont-elles actuellement l'objet de transformation interne.

Les résultats de cette analyse d'impact soulèvent des questions quant aux perspectives d'application de la réglementation et au renforcement du secteur. Ces questions sont notamment les suivantes :

- Peut-on s'attendre, après la crise, à une possibilité pour certaines IMF encore debout de réunir le capital social exigé en vue de la régularisation ?
- Comment l'autorité de supervision va s'y prendre pour traiter le cas des sociétés de banques qui ont rapatrié des filiales les activités de microcrédit ?
- Comment la poursuite des opérations de microcrédit sur le territoire pourra-t-elle tout bonnement cesser dans l'indifférence du rôle important que jouent les IMF dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion financière ?
- De quelle manière vont évoluer les IMF ayant obtenu l'agrément officiel en l'absence de la politique nationale de développement de la microfinance ?

3. Benchmarking : Haïti, République Dominicaine et Pérou

- *Les résultats en matière d'inclusion financière restent faibles*

Le rapport "Comparative Study to Benchmark Haiti's Microfinance Decree and Relevant DFS Regulations Versus Regulations in the Dominican Republic and Peru, Haiti Microfinance Industry Study" (IFC-Banque mondiale, août 2022) met en évidence des éléments de comparaison entre le secteur de la microfinance en Haïti, ceux de la République Dominicaine et du Pérou.

Le rapport montre qu'en Haïti, malgré une amélioration de l'environnement réglementaire avec le décret de juin 2020 sur les IMF, les scores d'inclusion financière restent faibles : 35, contre 53 pour la République dominicaine et 82 pour le Pérou. La taille moyenne des prêts est notablement plus faible en Haïti (780 USD) qu'en République dominicaine (973 USD) et au Pérou (2 560 USD), ce qui reflète les limites des produits de prêt disponibles et de l'accès au capital pour les emprunteurs (tableau 3).

- *Analyse SWOT du secteur de la microfinance en Haïti*

L'analyse SWOT montre qu'en dépit des progrès réalisés en Haïti en matière de réglementation, il reste beaucoup à faire pour renforcer le secteur de la microfinance et atteindre le niveau d'inclusion financière et de développement réglementaire observé en République dominicaine et au Pérou.

Figure 29: Analyse SWOT du secteur de la microfinance en Haïti

SWOT ANALYSIS

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Un cadre réglementaire renforcé: Le récent décret de 2020 sur la microfinance en Haïti vise à améliorer l'accès aux services financiers, marquant un pas vers une réglementation plus solide par rapport aux périodes précédentes, bien qu'il soit encore en retard par rapport à la République dominicaine et au Pérou, qui bénéficient de réglementations plus matures et plus intégrées (tableau 4). La résilience et l'adaptabilité: Les IMF ont continué à fonctionner et à servir les communautés malgré les défis socio-économiques et naturels récurrents.	Une infrastructure et un soutien limités: Malgré les avancées réglementaires, Haïti souffre encore d'une infrastructure financière faible et d'un soutien gouvernemental limité, contrairement à la République dominicaine et au Pérou où le cadre est plus développé et le soutien gouvernemental plus fort. Accès au marché et pénétration: La petite taille des prêts et le faible pourcentage de la population adulte ayant accès aux prêts des IMF indiquent que le marché de la microfinance est peu pénétré en Haïti.	Développement des services numériques: Le potentiel d'expansion des services financiers numériques est significatif en Haïti, en particulier avec l'adoption croissante de la connectivité mobile. Cela offre une opportunité de rattraper des avancées similaires déjà bien établies dans les pays voisins. Renforcement du marché des MPME et des PME: Comme le décret vise spécifiquement à améliorer l'accès aux services financiers pour les MPME, il existe une opportunité de stimuler l'esprit d'entreprise.	Instabilité politique et économique: L'instabilité persistante en Haïti pourrait compromettre les progrès en matière de réglementation et d'adoption des services financiers, un problème moins prononcé en République dominicaine et au Pérou. La concurrence régionale: Avec des cadres réglementaires et des marchés de la microfinance plus développés dans les pays voisins, Haïti risque d'être à la traîne en termes d'innovation financière et d'attractivité pour les investissements étrangers.

Source: ProEco Haïti

Table 3: Indicateurs de microfinance par pays

Indicators	Haiti	Dominican Republic	Peru
Overall Microscope Scores (2020)	35	53	82
• Government and policy support	31	51	90
• Stability and integrity	36	54	82
• Products and outlets	64	47	93
• Consumer protection	27	74	93
• Infrastructure	46	71	78
Number of MFIs	65 (2021)	46 (2020)	90 (2020)
Number of borrowers from MFIs compared to the adult population (%)	3.9 (2017)	15.6 (2020)	21.0 (2021)
Total MFI loan portfolio compared to the total loan portfolio (%)	13.0 (2018)	3.4 (2020)	3.2 (2021)
Average loan size (USD)	780 (2017)	973 (2020)	2,560 (2020)
Number of microcredits compared to the number of total credits (%)	12.1 (2016)	1.9 (2016)	3.7 (2016)

Source: IFC-World Bank

Table 4: Types institutions de microfinance

Type of institutions	Haiti	Dominican Republic	Peru
Full-fledged commercial banks	Licensed Bank	Licensed Bank	Licensed Bank
Deposit-taking microfinance providers	Microfinance companies	• Savings and credit banks • Saving and Loan Associations • Public Entities	• Financial Companies • Municipal Savings and Loan Banks • Rural Savings and Loan Associations
Non-deposit taking microfinance providers	Microcredit Enterprises	Credit Corporations	Entities for the Development of the Small Microenterprises
Non-regulated microfinance providers	All microfinance providers must be regulated	Cooperatives NGOs	NGOs

Source: IFC-World Bank

4. Ratios réglementaires BRH par rapport aux performances des IMF

Le tableau ci-dessous montre une tendance générale à la baisse de certains indicateurs clés de performance des institutions de microfinance en Haïti entre 2020 et 2023. La capitalisation des actifs a diminué au cours de la période, passant de 19,37% à 16,00% pour les CEC et de 14% à 11% pour les IMF non coopératives, signalant une dépendance accrue au financement externe, malgré le fait que la capitalisation reste supérieure à la norme minimale de la BRH de 12,5%. Le ratio de liquidité a également baissé, indiquant des risques de liquidité, les deux sous-secteurs n'atteignant pas la norme de 25 % et soulignant la vulnérabilité aux retraits massifs. Dans le même temps, le rendement des actifs (ROA) a considérablement diminué, en particulier pour les CEC dont le ROA est passé de 3,75 % en 2020 à 1,60 % en 2023, reflétant une efficacité opérationnelle réduite et une augmentation des coûts non couverts par les revenus. Les provisions pour pertes sur prêts ont augmenté pour les IMF non coopératives, ce qui suggère une détérioration de la qualité du portefeuille de prêts.

Tableau 3 : Conformité de la BRH aux normes prudentielles au 30 septembre 2023

Indicateur	CEC			IMF non coopératives			BRH Standards
	2023	2020	% Variation	2023	2020	% Variation	
Capitalisation (Fonds Propres/Total Actifs)	16.00%	19.37%	-17%	11.00%	14.00%	-22%	≥12.5%
Ratio de liquidité (Actifs liquides/Dépôts)	50.37%	54.07%	-7%	26.00%	32.00%	-21%	≥25%
Provision générale pour les prêts (%Portefeuille Brut)	6.91%	7.28%	-5%	8.00%	7.00%	20%	≥1%
Limitation des Risques de Crédit (Total Credit/Total Actif)	0.5411	0.5326	0.01595944	0.45	0.51	-0.13	≤70%
Rentabilité des Actifs (ROA)	1.60%	3.75%	-57%	-1.32%	0.67%	-298%	>0%

Sources: BRH et enquête de ProEco Haïti

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La crise sociopolitique et économique persistante que connaît Haïti depuis 2017 a des conséquences critiques sur l'évolution de tous les secteurs de la vie nationale. Les institutions de microfinance (IMF), particulièrement essentielles pour les communautés rurales généralement vulnérables et cruciales dans la promotion de l'inclusion financière, sont confrontées à des problèmes conséquents.

La crise a radicalement changé le mode de fonctionnement des IMF. Des enquêtes ont montré qu'elle a entraîné des difficultés opérationnelles majeures et même des cas de cessation d'activité parmi les principaux acteurs du secteur de la microfinance.

Sur le plan financier, l'étude révèle que le secteur de la microfinance a connu une croissance impressionnante de ses actifs et de ses fonds propres entre 2013 et 2023, malgré un contexte sociopolitique et économique instable. Cependant, cette expansion est contrastée par une augmentation inquiétante des provisions pour créances douteuses et une baisse significative des bénéfices nets en 2023 résultant de faiblesses dans la gestion des risques et des coûts sans doute liés à la situation socio-politique et économique difficile du pays.

En outre, les indicateurs de performance calculés révèlent globalement des tendances inquiétantes, qui appellent à une meilleure gestion des structures de coûts et à un soutien accru de la part des autorités de régulation afin de garantir la stabilité et le développement continu du secteur.

En tenant compte des indicateurs de résilience considérés, l'étude révèle que les IMF en général restent plutôt résilientes malgré les soucis financiers. Cependant, contrairement aux IMF non coopératives, les coopératives financières sont plutôt bien établies et ont la capacité de continuer à fournir des services à leurs membres malgré le climat économique difficile. En effet, il a été démontré que même pendant la longue période de crise, elles sont généralement plus stables que les autres institutions financières.

Aspects réglementaires. Bien que la loi sur les coopératives d'épargne et de crédit (CEC) existe depuis 2002, c'est pendant la crise que le cadre juridique régissant le fonctionnement des institutions de microfinance non coopératives a été mis en place. Avec d'autres instruments, ce cadre constitue le corpus national régissant le secteur. Le cadre réglementaire global a ses points forts. Il comporte également des écueils qui sont susceptibles de freiner les IMF dans leur développement ou dans la course à l'institutionnalisation. De plus, l'analyse SWOT réalisée dans le cadre d'un exercice de Benchmarking montre que, si des progrès réglementaires ont été réalisés en Haïti, il reste encore beaucoup à faire pour renforcer le secteur de la microfinance et atteindre le niveau d'inclusion financière et de développement réglementaire observés en République dominicaine et au Pérou.

Les conclusions ont conduit aux recommandations suivantes :

- **Développement et professionnalisation du secteur de la microfinance**

1. L'une des actions nécessaires au développement du secteur en Haïti serait de définir une Stratégie Nationale de Développement de la Microfinance (SNDM). Cela nécessiterait une collaboration entre les partenaires au développement du secteur, les IMF, les Fédérations et Associations d'IMF, la BRH et les ministères tels que le MEF et le MPCE.
2. Les acteurs du secteur de la microfinance doivent travailler de manière à rendre le cadre juridique des IMF compatible non seulement avec les objectifs de viabilité financière, mais aussi avec les contraintes du contexte dans lequel elles opèrent, ainsi qu'avec les finalités de la microfinance.
3. Le cadre de supervision de la BRH pour les IMF non coopératives n'est pas encore totalement développé. Le renforcement dudit cadre au niveau de la banque centrale est une priorité évidente.
4. Il est important que les IMF, les Fédérations et les Associations travaillent ensemble pour produire des rapports annuels sur les indicateurs de performance du réseau d'IMF, afin de promouvoir la transparence financière et la professionnalisation du secteur.

- **Résilience du secteur de la microfinance**

5. Dans le contexte actuel, il serait opportun que les partenaires au développement du secteur envisagent de renforcer la résilience du secteur en injectant des fonds frais sur la base du rachat d'une partie du stock de créances douteuses, ou en mettant en œuvre des programmes de garantie de prêts pour stimuler le crédit aux catégories vulnérables, y compris les femmes.
6. Promouvoir le rôle et l'autonomie des fédérations de CEC en les impliquant en tant qu'intermédiaires dans les investissements de microfinance pour la gestion des fonds soutenant les portefeuilles de prêts des CEC, en plafonnant les frais de gestion.

- **Gestion des risques et recouvrement**

7. Compte tenu du risque pays souvent élevé associé à l'octroi de crédit en Haïti, les IMF doivent renforcer leurs processus de due diligence raisonnable afin de mieux évaluer la solvabilité des clients. Dans le même ordre d'idées, les IMF devraient envisager de mettre en place des systèmes de recouvrement plus efficaces, y compris des options de paiement flexibles adaptées à la situation économique des clients.

- **Inclusion financière**

8. Pour promouvoir davantage l'inclusion financière, les IMF peuvent définir une stratégie de diversification des produits dans le cadre de l'extension des services, en vue de développer des produits adossés à des transferts internationaux ou adaptés aux conditions des bénéficiaires de ces transferts.
9. Encourager les IMF non coopératives à recevoir l'épargne des clients et à offrir d'autres produits connexes, y compris les dépôts à terme (DAT).
10. Le passage au numérique des IMF n'a pas encore commencé au niveau institutionnel et sera encore retardé par la crise. Les parties prenantes doivent continuer à promouvoir le développement des services financiers numériques dans le secteur de la microfinance.

ANNEXES

• Références bibliographiques

AFI, BRH, *Haïti: Services financiers numériques*, 2018.

Beaudin Ronald, *Allocution du Ministre de l'Economie et des Finances (MEF), Actes du colloque sur la microfinance*, Port-au-Prince, 28-29 septembre 2010.

BRH, *Circulaires numéros 115, 115-1, 115-2, 115-3, 115-4, 121*, de 2020 à 2023.

BRH, *Le secteur de la microfinance en Haïti : Document d'information*, 2018.

BRH, *Normes prudentielles pour le secteur haïtien des coopératives d'épargne et de crédit, Compilation de Circulaires*.

Brian Branch, *Contribuer à l'efficacité de l'aide : Working with Credit Unions*, CGAP / WOCCU, 2005.

Charles Strebler, *Principes de l'organisation coopérative*, FeniXX, 1969.

David Malpass, *Leading digital revolution for financial inclusion*, Banque mondiale - Blog, 2022.

FSD Kenya, *FinAccess Household Survey*, Nairobi : FSDK, 2021.

Hubermane Ciguino et Bénédicte Paul, *Les organisations de microfinance haïtiennes sont-elles résilientes face aux crises qui traversent le pays: une étude exploratoire*, OpenEdition Journal, 2022.

Le Moniteur (Journal officiel d'Haïti), *Décret sur les coopératives et les caisses populaires en Haïti*, 1981.

Le Moniteur (Journal officiel d'Haïti), *Décret sur l'organisation et le fonctionnement des institutions de microfinance*, 25 août 2020.

Le Moniteur (Journal officiel d'Haïti), *Loi sur les coopératives d'épargne et de crédit*, 10 juillet 2002.

Matthew Soursourian et al, *Recent developments in financing*, CGAP, 2016.

Peterson Kitakogelu, *Impact de la finance numérique sur l'inclusion financière et la stabilité*, Borsa Istanbul Review, 2017.

USAID, *Haitian Microfinance Industry Census*, USAID/Haiti/MSME, Lhermite François: Strategic Management Group (SMG), 2009.

USAID, *Évaluation du marché de l'éducation non étatique: Haïti*, 2020.

Westley Glenn et alt., *Safe Money: Building Effective Credit Unions in Latin America*, Washington: Banque interaméricaine de développement (BID), 2000.

Banque mondiale, *Services financiers numériques*, 2020.

Banque mondiale, *Digital Financial Services*, Washington DC: Groupe de la Banque mondiale, 2020.

Banque mondiale, *Document d'évaluation de projet pour une proposition de don*, novembre 2010.

Banque mondiale/FIDA, *Remittances and Financial Inclusion, Rapport du Fonds international de développement agricole et du Groupe de la Banque mondiale pour le Partenariat mondial du G20 pour l'inclusion financière*, 2015.

- **Institutions contactées ou impliquées dans l'échange**

INSTITUTIONS

ACME
AFIH
ANACAPH
ANIMH
BRH / DIGCP
BRH / Supervision

CNC

FINCA
FONKOZE/SFF
KNFP
KOFIP
MCC

MCN

SOGESOL
DIGICEL/MONCASH
FHAF

REPRÉSENTANTS

Mme Pacale Théodate
M. Lionel Fleuristin
Mme Yolène Jacquet
Mme Dominique Boyer
M. Jocelyn Jean-Baptiste
M. Jean Armand Mondélis
M. Lesly Alexandre
M. Moïse Doréus
M. Steeve Pierre-Louis
Mme Dominique Boyer
M. Lionel Fleuristin
M. Jean Luckner Romulus
M. Patrick Jeudy
M. Joseph Clefils
M. Rubens Merisier
Mme Laura Georges
Mme Nathanaël Chavenet
M. Jean Marie Célestin

Ex Directeur Général du CNC

M. Frantz Prinvil